



19 05 2012

**LE FORUM ETHIQUE ET RESPONSABILITE
PORPOSE UN « DRAFT ZERO ALTERNATIF »
POUR LA CONFERENCE DE RIO+20**

INTRODUCTION

Le Forum Ethique et Responsabilité est un réseau international d'institutions et d'individus appartenant à un large spectre d'acteurs qui reconnaît que nous avons besoin d'un ensemble de valeurs communes pour gérer notre unique et fragile planète. Les membres de ce réseau sont parvenus à la conclusion que l'idée de RESPONSABILITÉ devrait être au cœur de l'éthique du vingt et unième siècle. Ils ont constaté combien ce principe était pertinent dans leurs activités professionnelles et institutionnelles et avait des implications concrètes pour transformer notre comportement personnel et collectif. Ils se sont engagés à renouveler le contrat social à travers le principe de CO-RESPONSABILITÉ qui signifie une responsabilité commune mais proportionnée aux pouvoirs et possibilités de chaque personne. Ils ont lancé le processus de rédaction d'une Charte des Responsabilités Humaines dont le but est de servir d'instrument de dialogue entre leurs organisations. Et ils proposent aujourd'hui une Charte des Responsabilités universelles qui puisse devenir un texte de référence et un pilier du droit international capable de prendre en compte nos interdépendances planétaires. Ils pensent que Rio+20 est une occasion unique de s'accorder sur une feuille de route qui conduirait l'Assemblée Générale de l'ONU à adopter la Charte des Responsabilités Universelles.

L'objectif de ce Draft Zéro Alternatif (DZA) est de proposer une vision cohérente et globale sur les grands enjeux de la Conférence, une vision ambitieuse qui permet d'engager une remise en cause systémique du modèle de développement actuel. Ainsi, le DZA conserve la structure de base de la version officielle du Draft zéro de l'ONU mais ses amendements sont orientés vers les principes d'un agenda commun pour la « Grande Transition ». Comme le Draft zéro initial, ce document est une proposition ouverte qui a vocation à s'enrichir des contributions de tous ceux qui veulent un nouveau départ pour les 20 prochaines années.

I) RENOVER L'ENGAGEMENT POLITIQUE

Le DZA part du constat qu'il ne faut pas seulement renouveler l'engagement politique, comme proposé par l'agenda onusien, mais également et surtout le rénover en proposant une réflexion critique sur le modèle de « développement durable » adopté à Rio en 1992

- la reconnaissance du fossé entre les intentions affichées et les actes se retrouve aux articles 1, 5, 6, 7, 12, 14
- la nécessité d'adopter un nouveau paradigme pour le développement durable se retrouve aux articles 2, 4, 5, 6, 8, 14
- l'importance de la prise en compte des interdépendances qui transforment l'humanité en une « communauté de destin » se retrouve aux articles 2, 4, 6, 9, 98

- la nécessité d'appuyer la *Grande Transition sur une éthique de la responsabilité* et de modifier le *droit international* dans ce sens se retrouve aux articles 2, 4, 5, 9, 12, 16, 17, 19, 22, 23, 26, 27, 28, 31, 40, 41, 44, 46, 49, 53, 54, 59, 60, 61, 63, 69, 71, 74, 80, 85, 88, 90, 92, 93, 97, 98, 101, 102, 105,
- l'importance d'*associer tous les acteurs dans des politiques collaboratives et de définir des règles claires de partenariat* se retrouve aux articles 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23

II) RENOVER LES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION

La Grande Transition suppose également une profonde réforme de nos modes de production et de consommations actuels qui sont associés au creusement des inégalités, à une utilisation croissante d'énergie fossile et de ressources naturelles peu ou non renouvelables et à une dégradation des écosystèmes. Repenser les modes de production et de consommation est l'alternative que propose le réseau E&R au concept onusien « d'économie verte » trop limité et insuffisant. Cette alternative comporte plusieurs dimensions :

- l'affirmation du *rôle clé des territoires et de la gouvernance locale* dans la transition vers des *modes de production et de consommation durable* se retrouve aux articles 20, 25, 28, 31, 42, 44, 59, 60, 61, 72, 92
- la *création de quotas* et la *mise en place de la traçabilité comme outils pour réguler la consommation d'énergies fossiles non renouvelables* se retrouve aux articles 24, 25, 30, 31, 69, 70, 97, 107
- l'importance du *principe de justice écologique et d'égal accès aux ressources énergétiques* se retrouve aux articles 24, 30, 78,
- la nécessité de *réorganiser le commerce international autour de filières de production durables* se retrouve aux articles 14, 19, 27, 31, 43, 54, 64, 74, 97,
- l'importance de *distinguer les différents types de biens et de définir des régimes de gouvernances appropriés* se retrouve aux articles 13, 26, 27, 43, 61, 63, 69, 70, 72, 90, 107
- le *droit de chaque pays à trouver une voie de développement propre et l'importance du soutien aux pays en développement dans leurs démarches respectives* se retrouve aux articles 8, 14, 25, 28, 29, 30, 31, 97

III) RENOVER LES MODELES DE GOUVERNANCE

Notre modèle de gouvernance actuel, fondé sur les principes de séparation des compétences et de division sectorielle, est également inapproprié pour résoudre les problèmes systémiques révélés par les crises actuelles qui sont à la fois économiques, sociales, sanitaires et environnementales. Les différentes dimensions de cette « révolution de la gouvernance » :

- le besoin de *dépasser des modes de gouvernance fondés sur la segmentation et la répartition des compétences* se retrouve aux articles 12, 17, 22, 51
- la nécessaire mise en place d'une *gouvernance à multi-niveaux*, basée sur la coopération de l'ensemble des parties prenantes et sur le principe

- de subsidiarité active se retrouve aux articles 5, 20, 22, 25, 44, 59, 61, 62, 64, 67, 69, 70, 92,
- la nécessité d'adapter *la gouvernance aux différentes catégories de biens et aux défis sociaux et environnementaux* se retrouve aux articles 14, 26, 67, 69, 70, 74, 80, 90, 93
- l'importance du soutien à la *création de réseaux d'acteurs internationaux et au partage d'expériences* se retrouve aux articles 17, 18, 20, 28, 32, 44, 46, 60, 62, 64, 69, 72, 92, 98
- le besoin de définir des *principes directeurs clairs afin de fixer un cadre d'action commun pour les Etats* et favoriser la *coopération entre les différents acteurs* se retrouve aux articles 28, 31, 37, 60, 69, 92,
- la nécessité d'*effectuer un contrôle, un suivi et une évaluation continus des progrès réalisés* notamment via des rencontres internationales et la définition d'indicateurs à la fois quantitatifs et qualitatifs se retrouve aux articles 17, 28, 37, 43, 44, 46, 49, 63, 69
- la *réforme de la gouvernance mondiale* se retrouve dans les articles 14, 17, 24, 41, 46, 49, 51, 54.

TABLEAU COMPARATIF : DRAFT ZERO RIO + 20 / PROPOSITIONS FORUM E&R

Art	DRAFT ZERO ONU	DRAFT ZERO ALTERNATIF
I. PREAMBULE		
1	Nous, les chefs d'Etat et de gouvernement, réunis à Rio de Janeiro, au Brésil, 20 au 22 Juin 2012, décidons d'œuvrer ensemble pour un avenir prospère, sûr et durable pour nos peuples et notre planète.	
2	Nous réaffirmons notre détermination à libérer l'humanité de la faim et du besoin et veulent grâce à l'éradication de toutes formes de pauvreté et lutter pour des sociétés qui sont équitables et inclusives, pour plus de stabilité et de croissance économique qui profite à tous.	Nous reconnaissons que vingt après le premier Sommet de la terre nous ne sommes pas encore parvenu à renouveler notre approche de l'économie et du développement de façon à ce que les éradications de toutes les formes de pauvreté puissent se faire tout en réduisant l'impact de l'activité humaine sur la biosphère. Nous reconnaissons au contraire que la croissance de la richesse nationale continue à être associée à une croissance des consommations d'énergie fossile et de ressources naturelles non renouvelables et au creusement des inégalités.
Après art 2		<u>Article complémentaire à l'article 2</u> Nous reconnaissons que l'ampleur et l'irréversibilité des interdépendances entre les hommes, entre les sociétés et entre l'humanité et la biosphère constituent une situation radicalement nouvelle dans l'histoire de l'humanité, la transformant irrévocablement en une communauté de destin. Nous affirmons par conséquent que les interdépendances globales nécessitent une responsabilité commune mais différenciée au niveau international. Nous reconnaissons que les Etats sont responsables de transposer dans leurs lois nationales le principe de responsabilité universelle.

3	<p>Nous nous engageons à faire tous les efforts pour accélérer les progrès dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement en 2015, améliorant ainsi la vie des personnes les plus pauvres.</p>	
4	<p>Nous sommes également engagés à renforcer la coopération et aborder les questions actuelles et émergentes par des moyens qui amélioreront les possibilités pour tous, seront centrés sur le développement humain tout en préservant et en protégeant le système de support de vie de notre maison commune, de notre planète partagée.</p>	<p><u>Remplace</u> Décidés à renforcer la coopération internationale pour traiter de nos défis communs, nous reconnaissons la nécessité de mieux assumer nos interdépendances, en reconnaissant la nécessité d'assumer la responsabilité de chacun d'entre nous pour son impact sur les autres et sur la planète et la nécessité de gérer ensemble, dans un double souci d'efficacité et de justice, les biens communs, en particulier les grands écosystèmes dont dépend notre avenir à tous.</p>
5	<p>Nous demandons instamment des mesures audacieuses et décisives sur l'objectif et les thèmes de la conférence. Nous renouvelons notre engagement en faveur du développement durable et nous exprimons notre détermination à mener l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté. Nous affirmons encore notre volonté de renforcer le cadre institutionnel du développement durable. Pris dans leur ensemble nos actions devraient combler les lacunes de mise en œuvre et atteindre une plus grande intégration entre les trois piliers du développement durable économique, social et environnemental.</p>	<p><u>Remplace</u> Nous reconnaissons qu'au cours des vingt dernières années, depuis le premier sommet de la terre, nous n'avons pas su mettre en œuvre les actions ambitieuses et innovantes qui découlaient des engagements des Etats lors de la conférence. Nous devons assumer les limites et contradictions du développement durable tel qu'il a été mis en œuvre et le fait que l'adoption de ce mot d'ordre, loin de se traduire par un réexamen en profondeur de notre pensée économique et de nos modèles de développement, a eu pour conséquence de dissimuler la nécessité de ces profondes remises en cause. Malgré des efforts importants réalisés partout dans le monde, le modèle de développement dominant reste exponentiellement insupportable. Les symptômes inter reliés de cette crise globale (comme le changement climatique, la pauvreté, les crises financières, la domination d'oligarchies...) constitue la source la plus menaçante de conflit au XXIème siècle. Changer de cap et restaurer un équilibre nécessite d'énormes transformations bien au delà des schémas de consommation. Nous comprenons qu'en fin de compte, un véritable développe durable signifie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un environnement mondial durable : toutes les ressources utilisées sont renouvelables, les déchets sont évités ou recyclés, le principe de « l'émission zéro » est atteint » (La concentration de CO2 est stabilisée) • solidarité mondiale : objectifs du millénaire atteints, droits humains et biens publics fondamentaux pour tous (éducation, santé, justice). • Justice mondiale : équité pour tous grâce à des mécanismes permettant une redistribution juste de la richesse • gouvernance mondiale : problèmes mondiaux et citoyenneté résolus par une expression démocratique, contrôle et participation du niveau local au niveau global • sécurité mondiale : accord international pour interdire les armes nucléaires et fusionnant les armées nationales en une seule force unifiée pour préserver la paix mondiale. <p>Nous admettons que cette vision ambitieuse d'une véritable famille humaine durable semble être aussi utopique en ce début de XXIème siècle que l'abolition de l'esclavage il y a 300 ans ou de l'octroi du vote pour les femmes il y a 100 ans. En passant de l'actuel modèle de pensée/action à ce nouveau paradigme qui permettra aux sociétés de parvenir à ces transformations qui sont finalement liées aux idées des personnes, aux représentations et</p>

		<p>aux systèmes de valeurs : nous ne parviendrons pas à un authentique développement durable sans une énorme transformation des systèmes d'éducation et de formation. Nous affirmons que la transformation de l'éducation constitue aujourd'hui le quatrième pilier du développement durable.</p> <p>Nous avons compris qu'il ne serait pas possible de combler le fossé entre nos intentions et nos actions et de concevoir un développement et des sociétés réellement durables, conciliant les besoins économiques et sociaux avec les exigences environnementales, sans revenir à ce que les Anciens appelaient « l'oeconomie » : l'art d'assurer le bien être de tous en tirant le meilleur parti possible de ressources naturelles limitées.</p>
Après art 5		<p>Nous reconnaissons que les difficultés à faire face aux crises environnementales, économiques et sociales actuelles peut s'expliquer par l'absence d'un accord univoque sur le principe d'une responsabilité commune mais différenciée comme base d'une nouvelle loi internationale. En conséquence, nous décidons de nous engager dans un processus qui aboutira à un troisième pilier du droit international : une nécessaire Charte des Responsabilités Universelles pour compléter la Charte des Nations Unies et la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.</p>
II. RENOUVELER L'ENGAGEMENT POLITIQUE		
A. Réaffirmant les principes de Rio et les plans d'actions passés		
6	<p>Nous réaffirmons que nous continuons à être guidés par les buts et principes de la Charte des Nations Unies et dans le plein respect du droit international et de ses principes.</p>	<p><u>Remplace</u></p> <p>Nous réaffirmons notre attachement aux objectifs et aux principes de la Charte des Nations-Unies. Reconnaisant que les déséquilibres écologiques, l'épuisement progressif des ressources naturelles et la biodiversité, la surexploitation des océans, la destruction des grands écosystèmes naturels qui participent à l'équilibre d'ensembles de la biosphère et le changement climatique constituent des menaces à la sécurité, au sens de la charte des Nations-Unies et doivent relever aujourd'hui des préoccupations du conseil de sécurité.</p> <p>Nous constatons aussi que le droit international a pris un retard considérable sur la réalité des interdépendances entre nos sociétés et entre l'humanité et la biosphère, nous privant pour l'instant des moyens d'assurer la sécurité à long terme au sens de la Charte des Nations-Unies et nous affirmons notre volonté d'y remédier.</p>
7	<p>Nous réaffirmons notre engagement à faire progresser la mise en œuvre de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, Action 21, du Programme relatif à la poursuite de l'Agenda 21, la Déclaration de Johannesburg sur le Développement Durable et le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial sur le développement durable, le Programme action de la Barbade et la Stratégie de Maurice pour la mise en œuvre.</p> <p>Les Principes de Rio doivent continuer à guider la communauté internationale et servir de base pour la coopération, la cohérence et la mise en œuvre des engagements pris.</p>	<p><u>Remplace</u></p> <p>Réaffirmant notre attachement aux déclarations successives adoptées par la communauté internationale depuis le premier Sommet de la terre, nous constatons le fossé entre ces déclarations et l'engagement des transformations structurelles de l'économie et des modèles de développement qui auraient dû découler de ces déclarations.</p> <p>Conscients que ce fossé entre les déclarations et l'action concrète ruine progressivement la crédibilité de la communauté internationale et suscite au sein des populations, un sentiment croissant de désarroi, d'impuissance et d'injustice, nous nous engageons solennellement à engager maintenant des réformes structurelles qui ont trop tardé.</p>
8	<p>Nous réaffirmons également notre attachement au Consensus de Monterrey de la Conférence internationale sur le financement du développement, la</p>	<p><u>Remplace</u></p> <p>Observant que les déclarations successives sur le financement d'un développement durable pour les</p>

	<p>Déclaration de Doha sur le financement du développement : la Déclaration politique sur les besoins de Développement de l'Afrique, et le Programme d'action d'Istanbul pour les pays les moins avancés.</p>	<p>pays les plus pauvres partaient toutes du principe que toutes les populations du monde avaient droit au bien être et à des perspectives d'avenir et que cela impliquait de les aider à trouver des voies de développement différentes de celles qu'ont suivi les pays plus anciennement développés, en respectant un principe fondamental d'équité entre tous les peuples dans l'accès aux ressources naturelles et dans le bénéfice des savoirs et des savoirs faire, nous affirmons la nécessité de mutualiser toutes les connaissances et tous les savoirs faire nécessaires à l'exploration de ces nouvelles voies de développement, et de revoir pour cela la conception actuelle de la propriété intellectuelle dans un autre cadre que celui de la compétition économique.</p>
<p>9</p>	<p>Nous reconnaissons la nécessité de renforcer le développement durable au niveau mondial grâce à nos efforts collectifs et nationaux, en conformité avec le principe de responsabilités communes mais différenciées et le principe du droit souverain des Etats sur leurs ressources naturelles.</p>	<p><u>Remplace :</u> Nous réaffirmons le principe de responsabilité commune mais différenciée. Nous reconnaissons dans le principe de responsabilité à l'égard de l'impact direct ou indirect, immédiat ou différé de nos actes le fondement éthique du XXIe siècle. Ce principe, reconnu par chaque société comme le fondement même de l'existence de la communauté doit maintenant devenir universel du fait de la globalisation de nos interdépendances. Le principe de responsabilité différenciée signifie que chacun est responsable mais à proportion de son savoir et de son pouvoir (et de son droit au développement). Il en résulte que le caractère global de l'impact de nos actes, et en particulier de ceux des Etats et des acteurs économiques les plus puissants, appelle la mise en place d'un droit international de la responsabilité. Ce même constat de l'interdépendance globale et de la nécessité d'une justice dans l'accès des différents peuples aux ressources naturelles définit les limites à la souveraineté des Etats. Leur droit sur les ressources naturelles de leur sol, de leur sous-sol et de leurs eaux continentales, appelle les responsabilités correspondantes à l'égard de leur gestion. Ces responsabilités s'exercent sous le regard de la communauté internationale. Nous reconnaissons que le Sommet de la terre de 1992 a été l'occasion d'une prise de conscience collective qui a fait naître de nombreuses innovations cherchant à dissocier le progrès humain de la consommation sans cesse croissante de ressources naturelles et d'énergie fossile. Nous affirmons la nécessité de documenter ces innovations à l'échelle mondiale pour qu'elles puissent servir de sources d'inspiration à tous. Nous sommes convaincus que les innovations technologiques qui sont apparues au cours des vingt dernières années, en particulier le développement des systèmes d'information à distance, et les innovations à venir, peuvent contribuer à l'invention d'un nouveau modèle de développement et de société. Mais nous observons aussi que les innovations introduites depuis vingt ans n'ont pas été à l'échelle des engagements, des nécessités et des urgences, soit parce qu'elles sont restées marginales et superficielles, sans capacité à transformer nos logiques profondes de développement, soit parce qu'elles sont restées à l'état d'exception sans être en mesure de transformer de façon plus globale le cours des choses.</p>
<p><i>B. Evaluer les progrès accomplis et les lacunes qui subsistent dans la mise en œuvre des résultats des grands sommets sur le développement durable et relever les défis nouveaux et émergents (intégration, mise en œuvre, cohérence)</i></p>		

10	<p>Nous reconnaissons que les vingt années écoulées depuis le Sommet de la Terre en 1992 ont vu des progrès et des changements. Il y a des exemples profondément inspirants de progrès, notamment dans l'éradication de la pauvreté, dans des poches de dynamisme économique et en matière de connectivité stimulée par les nouvelles technologies qui ont renforcé le pouvoir d'action des gens.</p>	
11	<p>Nous reconnaissons, toutefois, qu'il y a aussi eu des revers en raison des multiples crises interdépendantes - financière, économique et des prix volatils de l'alimentation et de l'énergie L'insécurité alimentaire, le changement climatique et la perte de biodiversité qui ont affecté les bénéfices du développement. De nouvelles évidences scientifiques pointent des menaces auxquelles nous sommes confrontés. Les défis nouveaux et émergents comprennent l'intensification des problèmes identifiés plus tôt appelant à des réponses plus urgentes. Nous sommes profondément préoccupés que près de 1,4 milliard de personnes vivent encore dans la pauvreté extrême et qu'un sixième de la population mondiale souffre de malnutrition, les pandémies et les épidémies constituent des menaces omniprésentes. Le développement non durable a augmenté le stress sur ressources naturelles limitées de la Terre et la capacité de charge des écosystèmes. Notre planète supporte sept milliards de personnes et devrait atteindre neuf milliards en 2050.</p>	<p>Il résulte de ce qui précède qu'en vingt ans les problèmes identifiés à l'époque, loin d'être résolus, se sont aggravés, creusant l'écart entre les besoins induits par nos modes de vie et la capacité de la planète à assurer ces moyens sans une progressive auto-destruction. Et nous notons que ce problème est encore aggravé par le fait que la population totale de la planète à laquelle assurer des conditions de vie descentes est de 7 milliards et sera, selon toute vraisemblance, de 9 milliards en 2050.</p>
12	<p>Nous notons que l'engagement national pour le développement durable s'est approfondi. Aujourd'hui de nombreux gouvernements intègrent les questions environnementales et sociales dans leurs politiques économiques, et ont renforcé leur engagement envers le développement durable et la mise en œuvre d'Action 21 et des accords connexes par le biais de politiques et plans nationaux, de législation nationale et d'institutions, et la ratification et par la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement.</p>	<p><u>Remplace :</u> Que ce fossé croissant entre les nécessités et les actes ait pu se creuser malgré un engagement général des Etats en faveur du développement durable n'en est que plus préoccupant. Tous les gouvernements et tous les grands acteurs économiques réaffirment d'année en année leur souci de prendre en compte les dimensions environnementales et sociales de leur action au même titre que l'efficacité économique mais cette affirmation, sans que les conceptions de l'économie et de la gouvernance aient été transformées en profondeur, se révèle superficielle ou illusoire.</p> <p>Le rapport des experts internationaux commandité par le Secrétaire général des Nations-Unies confirme qu'en l'absence d'un principe de responsabilité universelle, conduisant les gouvernants et les grands acteurs économiques à rendre compte de leurs actes à la communauté internationale, la ratification des traités internationaux relatifs à l'environnement ne se traduit pas dans l'action, faute d'une réelle sanction internationale du non respect des engagements pris. Nous observons aussi que les modes de gouvernance en place du niveau local au niveau mondial, dominés encore aujourd'hui par un principe de séparation des compétences des différents niveaux de gouvernance et des attributions des différentes administrations sectorielles, ne permet pas dans la pratique une prise en compte des liens systémiques entre les problèmes économiques, sociaux et environnementaux. Nous affirmons en conséquence la nécessité d'un effort mondial pour fonder notre gouvernance, du local au mondial, sur de nouveaux principes. Nous nous engageons à faire collectivement l'évaluation des progrès accomplis dans ce</p>

		domaine.
13	Nous avons néanmoins observé que, malgré les efforts déployés par les gouvernements et acteurs non étatiques dans tous les pays, le développement durable demeure un objectif lointain et il reste des obstacles majeurs et des lacunes systémiques dans l'application des engagements convenus au niveau international.	
14	Nous décidons de redoubler nos efforts pour éradiquer la pauvreté et la faim et à assurer que les activités humaines qui respectent les écosystèmes de la Terre et les systèmes de support de vie. Nous devons intégrer le développement durable dans tous les aspects de la façon dont nous vivons. Nous reconnaissons la responsabilité particulière qui est de soutenir le développement durable et les modes de consommation et de production Durables.	<u>Remplace :</u> Nous observons le contraste entre l'omniprésence du discours sur le développement durable et la faiblesse des transformations structurelles réelles. Au nom de la souveraineté des Etats, nous avons fait comme si la transition vers des sociétés durables n'exigeait pas une transformation radicale des modes de vie des pays développés, sans laquelle aucun accès équitable des autres pays aux ressources naturelles et aux énergies fossiles n'est possible. Nous affirmons que sans réforme des régimes de Gouvernance s'appliquant aux ressources naturelles peu ou pas renouvelables, en particulier l'énergie fossile, et sans un commerce international fondé sur des filières de production globales durables, il ne sera pas possible d'assurer la compatibilité entre bien être de tous et respect de la planète. Nous nous engageons à définir une feuille de route, avec des dates précises, pour parvenir à cette transformation.
15	Nous reconnaissons les défis particuliers auxquels font face les pays les moins avancés, pays en développement sans littoral, les petits États insulaires, les pays à revenu intermédiaire et les pays africains.	
16	Nous reconnaissons la diversité du monde et de reconnaissons que toutes les cultures et civilisations contribuent à l'enrichissement de l'humanité et à la protection du système de soutien de vie de la Terre. Nous soulignons l'importance de la culture pour le développement durable. Nous appelons à une approche holistique du développement durable qui guidera l'humanité à vivre en harmonie avec la nature.	<u>Remplace :</u> Nous considérons la diversité des cultures du monde comme une richesse commune. Nous observons que dans le passé toutes les communautés, petites ou grandes, ont dû assurer leur survie et leur prospérité à long terme en veillant à la réciprocité entre leurs membres et à l'équilibre entre la vie de la communauté et les ressources des écosystèmes. Nous constatons en conséquence que les idées de responsabilité et de co-responsabilité sont au coeur du fonctionnement et de la constitution de toute communauté et qu'il en va de même, aujourd'hui, pour construire la communauté humaine de destin sans laquelle il ne sera pas possible de gérer en commun une unique et fragile planète. Nous observons en outre que c'est seulement au XIXe siècle, au moment de la première révolution industrielle, que l'on a renoncé à intégrer dans les systèmes de production et de consommation le respect de l'équilibre des écosystèmes, respect que résumait le concept d'oeconomie. Notre développement qui ne trouve son équilibre que dans la croissance indéfinie des besoins et des prélèvements sur la biosphère a entretenu l'illusion de ressources naturelles et d'énergie fossile infinies. Cette parenthèse historique se referme. Nous devons aujourd'hui, dans la transition dont dépend notre survie, retrouver ces approches anciennes non par un retour à un passé révolu mais en mobilisant toutes les ressources de l'intelligence et de la technologie.

C. Engager les grands groupes		
17	<p>Nous soulignons qu'une condition fondamentale pour la réalisation du Développement durable est une large participation du public au processus décisionnel. Le développement durable exige que les grands groupes à tous les niveaux jouent un rôle significatif. Il est important de permettre à tous les membres de la société civile de participer activement au développement durable en intégrant leurs connaissances spécifiques et leur savoir-faire pratique dans l'élaboration des politiques nationales et locales. À cet égard, nous reconnaissons aussi le rôle des parlements nationaux dans la promotion du développement durable.</p>	<p><u>Remplace</u></p> <p>Nous reconnaissons que le bien public est le résultat d'une coproduction par les différents acteurs de la société et non un monopole de l'action publique. Ceci s'applique particulièrement à la conception d'une société durable. Mais cette co-construction du bien public ne peut être seulement le résultat de bonnes intentions. Elle implique d'une part des règles claires de partenariat entre acteurs et d'autre part la définition, en application du principe de responsabilité universelle, des responsabilités de chaque acteur et des co-responsabilités des acteurs pris ensemble.</p> <p>La co-construction du bien public s'applique également aux différentes échelles de gouvernance : il n'est plus possible de gérer le monde en assignant à chaque niveau de gouvernance des compétences exclusives. Aucun problème réel ne peut être traité à une seule échelle. C'est pourquoi des principes clairs de coopération entre les différents niveaux de gouvernance, regroupés sous le vocable de « subsidiarité active », doivent être définis et mis en oeuvre.</p> <p>A l'échelle mondiale, la coproduction du bien public implique en premier lieu un soutien à la création de réseaux internationaux des différents acteurs de la société, leur permettant de développer leurs compétences par l'échange d'expériences, et, en second lieu, de nouvelles modalités de représentation des différents acteurs, respectant des quotas par région du monde pour en assurer une réelle représentativité, et selon des modalités définies au niveau de chaque région du monde. Nous souhaitons appuyer sur ces bases la tenue tous les deux ans d'une Assemblée Mondiale de Citoyens, consultative. Elle aura pour mission d'établir un état de la planète et de proposer aux gouvernements, aux parlements nationaux et aux agences des Nations-Unies un agenda pour les années à venir, fondé sur la coresponsabilité des acteurs.</p>
18	<p>Nous reconnaissons que la participation accrue de la société civile dépend du renforcement du droit d'accès aux informations et à la capacité de la société civile d'exercer ce droit. Grâce à la technologie il est plus facile pour les gouvernements de partager des informations avec le public et pour le public de tenir les décideurs redevables. À cet égard, il est essentiel de travailler à l'accès universel à l'information et aux technologies de communication.</p>	<p><u>S'ajoute</u></p> <p>Nous reconnaissons que les nouvelles technologies d'information permettent un accès à l'information inimaginable il y a encore vingt ans mais nous constatons aussi que cette surabondance de l'information ne permet pas pour autant aux différents acteurs de la société d'avoir accès à une information sélectionnée, structurée et synthétique. Considérant que la connaissance est un bien public, nous demandons à chaque agence des Nations Unies de créer, dans les domaines dont elle a la charge, un site de ressources documentaires regroupant la présentation des stratégies, La synthèse de la situation et présentant les expériences les plus novatrices, d'où qu'elles viennent. Nous demandons au Secrétaire général des Nations-Unies de coordonner cette création.</p>
19	<p>Nous reconnaissons le rôle important du secteur privé dans la voie du développement durable. Nous encourageons fortement les entreprises et l'industrie à faire preuve de leadership dans la promotion d'une économie verte dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la</p>	<p><u>S'ajoute</u></p> <p>Néanmoins, nous reconnaissons que dans le cadre actuel du droit national et international des entreprises et dans le cadre des règles du commerce international, les entreprises ne maîtrisent qu'une partie des filières globales de production, d'échange et de consommation et ne sont redevables que vis-</p>

	pauvreté.	à-vis de leurs actionnaires et vis-à-vis de juridictions nationales, ce qui, indépendamment de leur bonne volonté, limite très fortement leur capacité à assumer de façon équilibrée leurs responsabilités sociales et environnementales. C'est pourquoi nous estimons indispensable de créer, sur la base de la Charte des responsabilités universelles, un droit international de la responsabilité s'appliquant aussi bien aux acteurs publics qu'aux acteurs privés.
20	Nous reconnaissons également le rôle essentiel des gouvernements locaux et la nécessité de les intégrer pleinement dans tous les niveaux de prise de décision sur le développement durable.	<u>Remplace :</u> Nous reconnaissons le rôle essentiel des territoires locaux (villes, provinces, régions) dans la transition vers des sociétés durables. Constatant que le développement d'une économie globale et monétarisée ne permet plus aux territoires de connaître leur métabolisme, c'est-à-dire les flux de toute nature qui les relie avec le monde extérieur ou s'organisent en leur sein, nous invitons les gouvernements locaux à se doter de nouveaux outils de connaissance leur permettant d'assumer pleinement leur rôle. Nous reconnaissons aussi le droit et la nécessité que les territoires se dotent de moyens de stimuler les échanges de toutes natures en leur sein. Reconnaissant que dans une planète globalisée les territoires sont à la fois les briques de base d'une gouvernance démocratique, responsable et inclusive et des acteurs majeurs de l'économie, nous invitons les réseaux nationaux et internationaux de gouvernements locaux à jouer un rôle accru dans la conception et la mise en œuvre des transitions vers des sociétés durables. Nous nous engageons à être à leur écoute pour la définition des stratégies nationales et nous demandons aux différentes agences des Nations-Unies de créer des instances adéquates de consultation des réseaux de collectivités territoriales. Nous invitons ces réseaux à se doter d'outils durables d'échange d'expériences pour promouvoir et contribuer à la généralisation des expérimentations et innovations les plus significatives.
21	21.a. Nous reconnaissons l'importance de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones dans la mise en œuvre, aux niveaux mondial, régional et national, des stratégies de développement durable. 21.b. Nous reconnaissons également la nécessité de refléter les opinions des enfants et des jeunes du fait que les questions que nous abordons auront un profond impact sur la jeunesse d'aujourd'hui et sur les générations qui suivent.	21.a. Nous reconnaissons l'importance de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones dans la mise en œuvre, aux niveaux mondial, régional et national, des stratégies de développement durable. 21.b. Nous reconnaissons également la nécessité de refléter les opinions des enfants et des jeunes du fait que les questions que nous abordons auront un profond impact sur la jeunesse d'aujourd'hui et sur les générations qui suivent.
<i>D. Cadre d'action</i>		
22	Nous nous engageons à améliorer la gouvernance et les capacités à tous les niveaux - mondial, régional, national et local - afin de promouvoir un processus décisionnel intégré, pour combler l'écart de mise en œuvre et promouvoir la cohérence entre les institutions.	<u>S'ajoute</u> Reconnaissant que les systèmes actuels de gouvernance reposent encore très largement sur la segmentation des problèmes et la fragmentation des responsabilités entre différents niveaux de gouvernance, considérant que cet état de fait rend difficile voire impossible dans la pratique la conception et la mise en œuvre de politiques intégrées nécessaires pour donner un réel contenu à la notion de développement durable, nous invitons les gouvernements nationaux et locaux : à mettre en place des systèmes d'évaluation de l'état actuel de la gouvernance associant les différents acteurs de la société et les fonctionnaires eux-mêmes ; à faire de la réforme de la gouvernance une priorité assortie

		d'étapes ; à réviser les règles de répartition des compétences entre niveaux de collectivités ainsi que les règles qui gèrent la coordination de leurs actions en conformité avec les principes de gouvernance à multi-niveaux et en application du principe de subsidiarité active.
23	Nous nous engageons à relancer le partenariat mondial pour le développement durable. Nous reconnaissons que les États doivent collaborer entre eux et se joindre à toutes les parties prenantes pour le développement durable pour relever les défis communs auxquels nous faisons face.	<u>S'ajoute</u> Nous reconnaissons que, conformément aux principes de responsabilité universelle, nous, chefs de gouvernements, assumons au plan du droit international une responsabilité personnelle à l'égard de l'engagement de nos Etats à participer à des politiques internationales collaboratives à la hauteur des défis de nos sociétés.
24	Nous appelons à un cadre politique mondial qui exige de toutes les sociétés cotées et les grandes entreprises privées d'examiner les questions de durabilité et d'intégrer l'information sur la durabilité au sein du cycle de rapports.	<u>S'ajoute</u> Considérant qu'il ne peut y avoir de société durable sans des systèmes de production, de consommation eux-mêmes durables, et qu'il ne peut y avoir de production et de consommation responsables sans une connaissance précise des modalités de production, de la conception de l'ensemble du cycle des produits, y compris le recyclage, permettant de mesurer à chaque étape la consommation d'énergie fossile et de ressources naturelles non ou peu renouvelables ; considérant en outre que les nouveaux systèmes d'information mis en oeuvre dans les réseaux de distribution rendent réaliste, tant au plan technique qu'au plan économique, la mise à disposition des consommateurs d'une information complète sur le cycle de vie des produits. Nous observons à ce sujet que c'est la création d'une taxe à la valeur ajoutée qui a permis de connaître la valeur ajoutée par le travail humain à chaque étape de la production ; pour les mêmes raisons, la création de quotas pour la consommation d'énergie fossile et de ressources naturelles donnera le moyen de les connaître tout au long de la chaîne de production, consommation et recyclage. En foi de quoi, nous décidons de demander à l'Organisation Mondiale du Commerce d'imposer la traçabilité comme condition du commerce international et nous nous engageons à mandater nos représentants à l'Organisation Mondiale du Commerce pour promouvoir ces mesures. Considérant en outre que la justice écologique suppose un égal accès des peuples aux ressources peu ou non renouvelables de la planète, en particulier l'énergie fossile et les ressources naturelles, nous nous engageons à mettre en place au niveau international, national et local des systèmes de quotas négociables pour la consommation de l'énergie fossile et des ressources naturelles, ces quotas négociables conduisant à une traçabilité fiable de l'énergie fossile et des ressources naturelles non renouvelables incorporées dans les produits.
III. L'ECONOMIE VERTE DANS LE CONTEXTE DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ERADICATION DE LA PAUVRETE		
<i>A. Cadrage du contexte de l'économie verte, les défis et opportunités</i>		
25	Nous sommes convaincus que l'économie verte dans le contexte du Développement durable et de l'éradication de la pauvreté devrait contribuer à atteindre les objectifs clés – en particulier les priorités d'éradication de la pauvreté, la sécurité alimentaire, la gestion rationnelle de l'eau, l'accès universel aux services énergétiques modernes et de la résilience, les villes	<u>Remplace</u> Nous estimons qu'une gouvernance plus intégrée des territoires, combinée avec les principes de traçabilité et de quotas négociables décrits ci-dessus donnera un élan décisif au développement de nouveaux systèmes techniques et de nouvelles technologies aussi bien dans le domaine de la production agricole ou industrielle que dans celui de l'habitat, des transports et de la conception des villes.

	durables, la gestion des océans, l'amélioration de la résilience et de la préparation aux catastrophes, ainsi que la santé publique, le développement des ressources humaines et la croissance soutenue, inclusive et équitable, qui génère de l'emploi. Elle doit être fondée sur les principes de Rio, notamment le principe de responsabilités communes mais différenciées, et devrait être centrée sur les personnes et inclusive, offrant des possibilités et des avantages pour tous les citoyens et tous les pays.	Considérant que la transition vers des sociétés durables est de l'intérêt commun de l'humanité et qu'en conséquence la généralisation de ces nouvelles techniques ne saurait en aucun cas être freinée par des règles de propriété intellectuelle, nous affirmons la nécessité et la possibilité d'inciter au développement de ces nouveaux systèmes techniques autrement que par l'espérance de rentes tirées de brevet. Nous décidons de contribuer financièrement, proportionnellement à la consommation actuelle par nos pays d'énergie fossile et de ressources non renouvelables et en application des règles de quotas négociables, à un fonds de recherche technique international pour mettre au point les technologies nécessaires et les diffuser.
26	Nous considérons l'économie verte comme un moyen de parvenir au développement durable, qui doit rester notre objectif primordial. Nous reconnaissons que l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté devrait protéger et améliorer la base de ressources naturelles, accroître l'efficacité des ressources, promouvoir la consommation et la production durables, et engager le monde vers le développement sobre en carbone.	<u>Remplace</u> Nous constatons l'inadaptation de nos règles actuelles de gouvernance à la diversité réelle des biens et services. Pour surmonter cette inadaptation nous estimons qu'il faut distinguer : les biens qui se détruisent en se partageant, comme les écosystèmes ; les biens qui se divisent en se partageant tout en étant en quantité finie, comme les ressources naturelles ; les biens qui se divisent en se partageant mais sont en quantité indéfinie, comme tous les biens et qui dépendent principalement de la créativité et du travail humain ; les biens et services qui se multiplient en se partageant comme la connaissance et l'expérience. Nous estimons de notre responsabilité de définir, du niveau local au niveau mondial, des régimes de gouvernance et de fiscalité correspondant à chacune de ces catégories de biens et services.
27	Nous soulignons que l'économie verte n'est pas conçue comme un ensemble rigide de règles, mais plutôt comme un cadre de décision pour favoriser un examen intégré des trois piliers du développement durable dans tous les domaines pertinents de prise de décisions publiques et privées.	<u>Remplace</u> Nous sommes convaincus que la combinaison des différentes innovations institutionnelles évoquées supra, en particulier des régimes de gouvernance adaptés aux différentes catégories de biens, des règles de traçabilité, le droit des collectivités territoriales à stimuler par des systèmes monétaires adaptés à leurs échanges internes, la mise en place des filières durables de production, d'échange et de consommation au cœur du commerce international, la mise en œuvre du principe de responsabilité universelle, donnera naissance à une nouvelle vague d'innovations sociales, conceptuelles, Institutionnelles et techniques permettant d'engager vraiment la transition vers des sociétés durables.
28	Nous reconnaissons que chaque pays, en respectant les réalités spécifiques de développement économique, social et environnemental ainsi que des conditions particulières et des priorités, feront des choix appropriés.	<u>Remplace</u> Considérant la nécessité d'un engagement mondial en faveur de la transition vers des sociétés durables tout en assurant une grande liberté d'adaptation de chaque pays à cet objectif général, en fonction de ses multiples spécificités, nous nous engageons à énoncer les principes directeurs que doit suivre tout Etat. Ces principes directeurs seront régulièrement révisés sur la base d'échanges internationaux d'expériences qui permettront à chaque Etat et à chaque gouvernement local de bénéficier de l'expérience des autres dans la mise en œuvre de ces principes directeurs. La responsabilité, institutionnelle des Etats et personnelle des gouvernants, sera engagée dans la mise en œuvre de ces principes directeurs. Nous décidons de mettre en place une évaluation biennale par les pairs de la manière dont chaque Etat et gouvernement a traduit concrètement les principes directeurs en fonction de ses spécificités propres. Nous invitons les gouvernements à procéder de la même manière pour stimuler les efforts des

		territoires dans la conception et la mise en œuvre de la transition vers des sociétés durables.
29	Nous sommes convaincus que les politiques et les mesures de l'économie verte peuvent offrir des possibilités gagnant-gagnant pour améliorer l'intégration du développement économique et la durabilité de l'environnement à tous les pays, indépendamment de la structure de leur économie et de leur niveau de développement.	<u>Remplace</u> Considérant que les obstacles à une véritable transition vers des sociétés durables résident tout autant dans l'inadaptation des systèmes conceptuels, des systèmes institutionnels et financiers, des politiques fiscales et de la gouvernance que de l'absence de technologies adaptées, nous sommes convaincus que tous les pays, quelle que soit la structure de leur économie et leur niveau de développement, sont en mesure de bénéficier également des innovations conceptuelles, institutionnelles et techniques.
30	Nous reconnaissons, toutefois, que les pays en développement sont confrontés à de grands défis dans l'éradication de la pauvreté et le maintien de la croissance, et une transition vers une économie verte nécessitera des ajustements structurels qui peuvent impliquer des coûts supplémentaires pour leurs économies. En cela, le soutien de la communauté internationale est nécessaire.	<u>Remplace</u> Constatant que les pays les plus pauvres sont aussi, globalement, ceux qui sont les moins consommateurs d'énergie fossile et de ressources naturelles non renouvelables, réaffirmant l'importance du principe de justice écologique et d'égal accès aux ressources non renouvelables de la planète, nous estimons que le principe des quotas négociables appliqué à ces ressources rares permettra de créer de façon pérenne les moyens financiers et techniques d'appui aux pays les plus pauvres pour la conduite de leur propre transition.
31	Nous notons que la transformation vers une économie verte doit être une occasion pour tous les pays et une menace pour aucun. Nous décidons en conséquence que les efforts internationaux pour aider les pays à construire une économie verte dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté ne doivent pas : a) créer de nouvelles barrières commerciales; b) imposer de nouvelles conditionnalités à l'aide et aux financements; c) élargir les lacunes technologiques ou exacerber la dépendance technologique des pays en développement vis à vis des pays développés; d) restreindre l'espace politique des pays à poursuivre leur propre voie vers le développement durable.	<u>Remplace</u> Nous estimons : a) que le critère de filières de production et de consommation durables pour l'organisation du commerce international est le meilleur moyen de concilier le libre commerce et transition vers des sociétés durables ; b) que la combinaison des ressources tirées des quotas négociables et de principes directeurs adoptés au plan international pour la conduite de la transition constitue le meilleur moyen de concilier liberté d'initiative des Etats ou des gouvernements locaux et poursuite du bien commun c) que le cadre nouveau de traçabilité et de quotas constituera une incitation suffisante à l'innovation technologique pour ne plus la faire dépendre de l'espérance de rémunération des brevets et qu'elle permettra en outre de financer une nouvelle vague de recherche publique internationale au profit de nouveaux systèmes techniques ; d) que le principe de subsidiarité active, donnant à chaque pays la liberté de choisir les moyens de mise en œuvre des principes directeurs communs, combiné avec la responsabilité personnelle des gouvernants dans cette mise en œuvre est le meilleur moyen de concilier la poursuite du bien commun mondial avec les libertés publiques.
B. Outils et partage d'expériences		
32	Nous reconnaissons que les pays sont encore dans les premières étapes de la	<u>Remplace</u>

	<p>construction d'économies vertes et peuvent apprendre les uns des autres. Nous prenons note des expériences positives dans le développement d'une économie verte dans certains pays, y compris dans les pays en développement. Nous reconnaissons qu'un mélange de politiques et de mesures adaptées aux besoins et aux préférences de chaque pays sont nécessaires. Les options politiques comprennent, entre autres, les instruments réglementaires, économiques et fiscaux, l'investissement dans les infrastructures vertes, les incitations financières, la réforme des subventions, les marchés publics durables, la divulgation de l'information et les partenariats volontaires.</p>	<p>Nous avons la conviction que les innovations conceptuelles, institutionnelles et de gouvernance créeront un cadre propice à la mise au point de nouveaux systèmes techniques. Nous affirmons que l'organisation de l'échange d'expériences international pour toutes ces innovations constitue un bien public mondial.</p> <p>Nous demandons aux agences des Nations-Unies, en particulier au programme des Nations-Unies pour le Développement de faire de cet échange d'expériences une priorité de son action. Nous nous engageons à mandater nos représentants au sein des organes dirigeants de ces différentes agences pour en défendre la priorité et doter les agences des moyens correspondants.</p>
33	<p>Nous soutenons la création d'une plateforme internationale de partage des connaissances pour faciliter la conception et la mise en œuvre par les pays de politiques d'économie verte et, notamment :</p> <p>a) un menu d'options politiques;</p> <p>b) une boîte à outils des bonnes pratiques dans l'application de politiques d'économie verte aux niveaux régional, national et local;</p> <p>c) un ensemble d'indicateurs pour mesurer les progrès;</p> <p>d) un répertoire des services techniques, de technologie et de financement qui pourraient aider les pays en développement.</p>	
34	<p>Nous demandons au Secrétaire général, en consultation avec les Organisations internationales, les entités compétentes du système des Nations Unies et d'autres, d'établir une telle plateforme.</p>	
35	<p>Nous exhortons les États membres à présenter leurs expériences nationales dans le cadre institutionnel approprié tel que décrit dans la Section IV ci-dessous.</p>	
36	<p>Nous exhortons également tous les grands groupes, notamment les entreprises et l'industrie, à partager leurs expériences à cet égard.</p>	
C. Cadre d'action		
37	<p>Nous reconnaissons l'importance d'avoir un ensemble de stratégies différenciées, adaptées aux besoins des différents pays et des différents secteurs.</p>	<p><u>S'ajoute</u></p> <p>Ces stratégies différenciées doivent respecter les principes directeurs établis en commun, conformément au principe de subsidiarité active et être présentées dans une base commune d'expériences faisant l'objet d'un site de ressources documentaires international à disposition et sous le regard du public. Une évaluation biennale commune permettra de réviser et affiner ces principes directeurs sur la base de l'expérience concrète des pays.</p>
38	<p>Nous encourageons tous les États à élaborer leurs propres stratégies d'économie verte à travers un processus transparent de consultation</p>	

	multipartite.	
39	Nous encourageons les Nations Unies, en coopération avec d'autres organisations internationales compétentes à soutenir les pays en développement, à leur demande dans le développement de stratégies d'économie verte.	
40	Nous encourageons fortement les entreprises et l'industrie - organisé par secteurs industriels, en coopérant entre les pays et en consultation avec les gouvernements, les travailleurs et les syndicats et autres parties prenantes - à développer des feuilles de route pour l'économie verte pour leurs secteurs respectifs, avec des objectifs concrets et des repères de progrès, y compris pour la création nette d'emplois.	<u>Remplace</u> Nous encourageons très vivement les gouvernements à établir avec les différentes branches de l'activité économique, avec les syndicats et avec les autres parties prenantes, des Chartes nationales de la transition, fondées sur le principe de responsabilité universelle, pour définir les responsabilités respectives de chaque acteur dans la conduite de la transition.
41	Nous reconnaissons et nous encourageons les engagements volontaires et les actions nationales par des acteurs étatiques ainsi que par des parties prenantes afin d'atteindre une économie verte dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté, notamment grâce à la formation de partenariats novateurs.	<u>Remplace</u> Nous nous engageons, dès son adoption par l'Assemblée des Nations-Unies, à transposer rapidement la Charte des responsabilités universelles dans nos droits nationaux et dans la mise en œuvre collaborative de la coresponsabilité des différents acteurs.
42	Nous sommes conscients que faire des progrès significatifs vers la construction d'économies vertes nécessitera de nouveaux investissements, la formation de nouvelles compétences, le développement, le transfert et l'accès aux technologies, et le renforcement des capacités dans tous les pays. Nous reconnaissons le besoin particulier de fournir un soutien aux pays en développement à cet égard et convenons : a) de fournir des sources nouvelles, additionnelles et renforcées de financement aux pays en développement; b) de lancer un processus international visant à promouvoir le rôle des instruments novateurs de financement pour la construction de l'économie verte; c) d'éliminer progressivement les subventions qui ont des effets négatifs considérables sur l'environnement et sont incompatibles avec le développement durable, en complétant par des mesures pour protéger les groupes pauvres et vulnérables; d) de faciliter la recherche collaborative internationale sur les technologies vertes impliquant les pays en développement, d'assurer que les technologies ainsi développées restent donc dans le domaine public et soient accessibles aux pays en développement à des prix abordables; e) d'encourager la création de centres d'excellence en tant que points nodaux pour la R & D en technologie verte; f) de soutenir des scientifiques et des ingénieurs et des institutions	<u>S'ajoute</u> h) Créer au niveau des territoires des « agences économiques territoriales » créant la base de connaissance nécessaire sur les métabolismes territoriaux et le cadre des accords partenariaux d'exercice de la coresponsabilité de la transition vers des sociétés durables.

	<p>scientifiques et d'ingénierie de pays en développement pour favoriser leurs efforts pour développer des technologies vertes locales et utiliser les connaissances traditionnelles;</p> <p>g) Pour établir un schéma de développement des capacités pour fournir les conseils spécifiques à chaque pays et, le cas échéant, des conseils spécifiques par région et par secteur à tous les pays intéressés et les aider à accéder aux fonds disponibles.</p>	
43	<p>Nous reconnaissons l'importance de mesurer le progrès global. À cet égard, nous serons guidés par une feuille de route qui contient les objectifs suivants à titre indicatif et un calendrier :</p> <p>a) 2012 ~ 2015 : établissement d'indicateurs et de mesures pour évaluer la mise en œuvre, l'établissement de mécanismes pour le transfert de technologie, le partage de savoir-faire, et le renforcement des capacités;</p> <p>b) 2015 ~ 2030 : mise en œuvre et l'évaluation périodique des progrès réalisés;</p> <p>c) 2030 : évaluation globale des progrès réalisés.</p> <p>Nous demandons au Secrétaire général, en étroite coopération avec le système des Nations Unies, de fournir un rapport à la 67^{ème} AG, détaillant des mesures supplémentaires à cet égard.</p>	<p><u>S'ajoute</u></p> <p>Nous nous engageons à définir dans nos pays respectifs des indicateurs reflétant des étapes de la transition vers des sociétés durables et, dans un délai de deux ans, d'organiser une rencontre internationale de nos représentants experts pour convenir des indicateurs les mieux adaptés au plan international. Ceux-ci veilleront, à la lumière des effets pervers maintes fois constatés d'indicateurs quantitatifs établis en fonction des données disponibles, comme le produit national brut, à concevoir des indicateurs cohérents avec les principes directeurs adoptés en commun. Ces indicateurs devront en particulier permettre d'apprécier l'évolution vers des filières durables de production et de consommation, la mise en place de nouveaux principes de gouvernance, l'adaptation des régimes de gouvernance aux différentes catégories de biens et services, l'efficacité des médiations permettant une adoption rapide de nouveaux systèmes techniques. Ces indicateurs, aussi bien qualitatifs que quantitatifs, devront pouvoir s'appliquer de façon réaliste aux territoires locaux.</p>
IV. LE CADRE INSTITUTIONNEL POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE		
A. Renforcement/réforme/intégration des trois piliers		
44	<p><i>Nous reconnaissons qu'une solide gouvernance aux niveaux local, national, régional et mondial est essentielle pour faire progresser le développement durable. Le renforcement et la réforme du cadre institutionnel doit, entre autres choses :</i></p> <p>a) intégrer les trois piliers du développement durable et promouvoir la mise en œuvre d'Action 21 et des résultats connexes, conformément aux principes d'universalité, de démocratie, de transparence, de coût-efficacité et d'obligation de rendre compte, en gardant à l'esprit les principes de Rio, en particulier les responsabilités communes mais différenciées.</p> <p>b) Fournir une orientation politique intégrative, conduite par le gouvernement, axée sur le développement durable et identifier des actions spécifiques afin de réaliser l'agenda du développement durable par la promotion d'un processus décisionnel intégré à tous les niveaux.</p> <p>c) Suivre les progrès dans la mise en œuvre d'Action 21 et des résultats et accords pertinents, aux niveaux local, national, régional et mondial.</p>	<p><u>Remplace</u></p> <p>Nous reconnaissons qu'une transformation profonde de la gouvernance, depuis le local jusqu'au mondial, fondée sur le concept de gouvernance multi-niveaux et le principe de subsidiarité active définissant les modalités de coopération entre les différents niveaux, est indispensable pour conduire la transition vers des sociétés durables.</p> <p>a) Constatant que l'intégration des trois piliers des sociétés durables implique de donner un grand rôle et les moyens correspondants aux territoires locaux, lieu fondamental de la cohérence entre ces trois piliers. Nous nous engageons à promouvoir, au niveau de ces territoires, des Chartes multi-acteurs reconnaissant la responsabilité de chacun et définissant les règles de coresponsabilité, la responsabilité de chaque acteur étant proportionnée à son savoir et à son pouvoir.</p> <p>b) Nous proposerons, sur la base d'échange d'expériences concrètes, le cadre méthodologique des démarches d'élaboration et des stratégies de mise en œuvre de la transition vers des sociétés durables tant au niveau territorial qu'au niveau national.</p> <p>c) Nous décidons de généraliser les évaluations biennales de l'élaboration et de la mise en œuvre de</p>

	d) Renforcer la cohérence entre les organismes, fonds et programmes du système des Nations Unies, y compris les institutions financières et du commerce international.	ces stratégies de transition en associant l'ensemble des parties prenantes à cette évaluation et en rendant ces évaluations publiques et contradictoires sur un site multilingues international. d) Nous nous engageons à mettre en place un audit annuel, par les différentes parties prenantes, de la cohérence des mandats donnés par les gouvernements à leurs représentants dans les différentes agences des Nations-Unies, dans les institutions de Breton Wood et à l'Organisation Mondiale du Commerce ; nous reconnaissons que les chefs de gouvernements sont personnellement responsables, au plan politique et au plan juridique, de cette cohérence. e) Nous demandons au Secrétaire général des Nations-Unies d'organiser, d'ici 2017, une réforme de ces agences. Elles devront intégrer dans leur constitution l'exigence de contribuer à la transition vers des sociétés durables. Au titre de la responsabilité universelle, les gouvernants sont personnellement responsables des instructions données à leurs représentants auprès de ces différentes agences pour promouvoir et suivre cette réforme.
<i>B. AG ECOSOC, CDD, la proposition du Conseil de développement durable</i>		
<i>[Assemblée générale]</i>		
45	Nous réaffirmons le rôle central de l'Assemblée générale comme le plus haut organe de décision, et d'appeler pour qu'elle intègre davantage le développement durable comme un élément clé du cadre général des activités des Nations Unies.	
<i>[Conseil Economique et Social]</i>		
46	Nous réaffirmons que le Conseil économique et social est un mécanisme central pour la coordination du système des Nations Unies et de ses agences spécialisées et pour la supervision de ses organes subsidiaires, en particulier de ses commissions fonctionnelles.	<p><u>Remplace</u></p> <p>Nous affirmons la nécessité et la possibilité d'utiliser les moyens nouveaux d'information et de communication à distance pour instaurer un dialogue permanent et structuré entre les différentes parties prenantes. Nous reconnaissons qu'à ce jour le caractère profond et irréversible des interdépendances entre nos sociétés et entre l'humanité et la biosphère ne se sont pas encore traduites par la conscience de former au niveau mondial une communauté humaine partageant un destin commun. Nous affirmons que sans cette prise de conscience, les intérêts égoïstes, nationaux, catégoriels ou ethniques, continueront à l'emporter sur la recherche du bien commun avec ce que cela comporte de sacrifices mutuels et de conscience d'une responsabilité vis-à-vis des autres ainsi que d'une responsabilité commune vis-à-vis de la planète.</p> <p>Nous constatons aussi que la diplomatie et le commerce ne suffisent pas à créer les conditions d'une réelle compréhension entre les différentes sociétés et l'émergence de la conscience d'une communauté mondiale. Nous nous engageons à compléter la diplomatie et le fonctionnement actuel des institutions internationales par la création de modalités d'un dialogue global entre les sociétés et par le développement d'espaces structurés de communication, d'échange et de dialogue entre les différentes parties prenantes, en favorisant pour chacune d'elles la constitution de réseaux</p>

		<p>mondiaux durables.</p> <p>Nous réaffirmons le rôle du Conseil économique et social des Nations-Unies comme échelon de synthèse de ces différents dialogues et comme instance d'audit de l'incorporation par les différentes Agences des Nations-Unies des principes de transition vers des sociétés durables dans leur constitution elle-même.</p> <p>Nous chargeons le Conseil économique et social de procéder à un audit biennal des contradictions possibles entre les décisions des différentes agences des Nations-Unies et entre ces décisions et les principes de la transition ainsi que de la cohérence des mandats donnés aux représentants des Etats au sein des différentes agences avec les engagements pris par ces Etats et par les chefs de gouvernements au titre de leur responsabilité personnelle.</p>
47	Nous réaffirmons également que l'ECOSOC est un forum central de débats intergouvernementaux sur des questions économiques et sociales, et fournit des orientations et la coordination des activités opérationnelles du système des Nations Unies pour le développement sur le terrain.	
48	Nous nous engageons à promouvoir le rôle de l'ECOSOC dans l'intégration des trois piliers du développement durable, notamment en faisant une meilleure utilisation du segment de coordination du suivi de l'ECOSOC de l'exécution des accords sur le développement durable et, de même, faisant usage des activités opérationnelles et segments humanitaires de l'ECOSOC pour promouvoir l'intégration du développement durable dans les programmes des agences et des programmes des Nations Unies.	
<i>[Commission sur le développement durable]</i>		
49	Nous réaffirmons le rôle de la Commission sur le développement durable comme la commission de haut niveau sur le développement durable dans le système des Nations Unies. Nous nous engageons à examiner des options pour améliorer les méthodes de travail, l'ordre du jour et programme de travail de la Commission afin de mieux faciliter, promouvoir et coordonner la mise en œuvre du développement durable, y compris les mesures visant à assurer un engagement plus ciblé, équilibré et réactif avec un ensemble plus limité de questions, et une mise en œuvre renforcée de ses décisions. Nous convenons également d'examiner les moyens de renforcer la fonction d'examen de la Commission, y compris à travers un processus de revue volontaire.	
49 Alt	Nous décidons de transformer la CDD en un conseil du développement durable, organe de haut niveau faisant autorité, pour l'examen de questions relatives à l'intégration des trois dimensions du développement durable.	
49 Alt	Le travail du Conseil devrait être basé sur des documents fondamentaux sur le	<u>S'ajoute</u>

Bis	développement durable tels que l'Agenda 21, les principes de Rio et les résultats connexes. Le Conseil devrait, entre autres, exercer pleinement les fonctions et les mandats de la Commission du développement durable. Il serait guidé par la nécessité de promouvoir l'intégration des trois piliers du développement durable, de promouvoir la mise en œuvre effective à tous les niveaux et promouvoir efficacement la cohérence institutionnelle. Il devrait aider à renforcer la participation de toutes les parties prenantes, notamment les grands groupes, dans le suivi de Rio +20.	Pour disposer de la légitimité nécessaire à sa fonction d'audit, le Conseil du développement durable devra comprendre, outre les représentants des Etats, des représentants des différentes parties prenantes, proposé au Secrétaire général des Nations-Unies par les différents réseaux internationaux représentatifs de ces parties prenantes. Le rapport biennal de ce Conseil sera présentée, trois mois avant son examen par l'Assemblée Générale des Nations-Unies, dans une version multilingue sur internet, et fera l'objet d'un débat public international. Les différentes agences des Nations-Unies seront en outre tenues d'apporter leurs réponses et commentaires aux critiques et recommandations qui leur sont adressées par le projet de rapport.
49 Alt Ter	Nous demandons au Président de l'Assemblée générale de mener des négociations ouvertes, transparentes et inclusives, avec le but d'établir le mandat, les modalités, fonctions, taille, composition, la composition, les méthodes et procédures de travail du Conseil et de rapporter sur le résultat avant la fin de la 67ème session de l'Assemblée générale.	
C. PNUE, proposition d'agence spécialisée pour l'environnement, les Institutions Financières Internationales pour les activités opérationnelles des Nations Unies au niveau des pays		
50	Nous réaffirmons la nécessité de renforcer la gouvernance environnementale internationale dans le contexte du cadre institutionnel du développement durable, afin de promouvoir une intégration équilibrée des piliers économique, social et environnemental du développement durable, et à cette fin.	
51	Nous convenons de renforcer la capacité du PNUE à remplir son mandat en établissant une affiliation universelle à son Conseil d'administration et appelons à augmenter significativement sa base Financière pour approfondir la coordination des politiques et améliorer les moyens de mise en œuvre.	<p><u>Remplace</u></p> <p>Considérant que les agences de l'ONU, se sont multipliées pour répondre au nombre croissant d'objectifs dont s'est dotée la communauté internationale ; observant que cette multiplicité est indispensable mais conduit aussi à des contradictions entre les mandats des unes et des autres, à de fréquents recouvrements propices à la concurrence et surtout à une efficacité limitée de chacune ; considérant que le même phénomène s'observe aussi à d'autres niveaux de gouvernance, comme celui des Etats ou des gouvernements locaux : nous affirmons que ces difficultés sont le reflet des limites aujourd'hui atteintes par la gouvernance traditionnelle fondée sur la création d'institutions, sur la définition des compétences propres à chacune d'elles et sur des règles uniformes définies à partir de ces compétences. Nous observons que ces principes ne répondent plus à la nécessité de la gouvernance de mieux prendre en compte les relations entre les différents défis du monde contemporain.</p> <p>Considérant qu'au-delà de la multiplicité des problèmes spécifiques à résoudre, la gouvernance doit avant tout poursuivre trois objectifs essentiels, communs à toutes les agences spécialisées : les relations harmonieuses et équitables entre les sociétés ; la cohésion sociale interne à chacune d'elles ; l'harmonie à long terme et à différentes échelles entre les sociétés et les activités humaines et la préservation des écosystèmes. Reconnaissant que les contraintes imposées à chacun au nom du bien commun ne sont ressenties comme légitimes que dans la mesure où l'humanité se reconnaît comme une communauté partageant le même destin et fondée sur les mêmes valeurs.</p>

		<p>Constatant enfin que la coordination indispensable entre les différentes agences ne peut être assurée par un contrôle centralisé ayant autorité sur chacune d'elles mais plutôt par l'adoption de dispositifs de travail les conduisant à coopérer entre elles à la résolution de problèmes communs, nous voulons promouvoir une nouvelle gouvernance mondiale fondée sur trois principes : les objectifs communs ; une éthique commune ; des dispositifs de travail en commun régulièrement évalués et améliorés.</p> <p>En conséquence, nous demandons au Secrétaire général des Nations-Unies de nous soumettre une réforme de la constitution des différentes agences, fondée sur ces nouveaux principes de gouvernance et invitant chacune d'elles à :</p> <p>a) adopter dans leur constitution les trois objectifs communs à toutes (l'harmonie entre les sociétés ; la cohésion sociale de chacune d'elles ; l'équilibre entre l'humanité et la biosphère) auxquels sont subordonnés les objectifs spécifiques à chacune d'elles ;</p> <p>b) adopter les principes éthiques communs définis dans la Charte des responsabilités universelles et les décliner au sein de chaque agence en fonction de sa mission spécifique ;</p> <p>c) définir des dispositifs concrets de coopération entre les agences, fondés sur la nécessité de coopérer ensemble à ces trois objectifs généraux.</p> <p>La transition vers les sociétés durables, condition de l'harmonie à long terme entre l'humanité et la biosphère, doit devenir un des objectifs communs à toutes les agences et non l'objectif spécifique d'une agence particulière, entrant en concurrence avec les objectifs spécialisés de chacune des autres. Nous décidons en conséquence de faire du Conseil du développement durable l'organe d'évaluation transversale de la prise en compte par chaque agence de l'objectif d'harmonie entre l'humanité et la biosphère. Le Conseil devra tous les deux ans faire un rapport à l'Assemblée Générale des Nations-Unies sur la mise en oeuvre de cet objectif, tant à travers l'action propre de chaque agence qu'à travers les dispositifs de travail mis en place pour qu'elles se coordonnent entre elles.</p>
51 Alt	<p>Nous décidons de créer une agence spécialisée des Nations Unies pour l'environnement à composition universelle de son Conseil d'administration, basée sur le PNUE, avec un mandat révisé et renforcé, soutenu par des contributions financières stables, adéquates et prévisibles, et opérant sur un pied d'égalité avec les autres agences spécialisées. Cette agence, basée à Nairobi, coopérerait étroitement avec les autres institutions spécialisées.</p>	
52	<p>Nous insistons sur la nécessité d'un examen régulier de l'état de la planète et de la capacité de charge de la Terre et demandons au Secrétaire général de</p>	

	coordonner la préparation d'un tel examen, en consultation avec les organisations internationales compétentes et le système des Nations Unies.	
53	Nous appelons à renforcer la base scientifique pour la prise de décision à travers le système des Nations Unies et à reconnaître que l'interface entre la science et l'élaboration des politiques devrait être renforcée.	<p><u>Remplace</u></p> <p>Considérant l'impact de l'activité scientifique et des innovations technologiques qui en découlent sur l'évolution des activités humaines et sur la biosphère, constatant que ces impacts peuvent être aussi bien positifs que négatifs, observant que les mêmes connaissances scientifiques de base peuvent, selon les applications qui leur sont données, contribuer positivement ou négativement aux trois objectifs généraux de la gouvernance mondiale et en particulier à l'objectif d'harmonie entre l'activité humaine et la biosphère, considérant enfin l'autorité morale qu'acquière les scientifiques dans les processus de décision politiques, nous constatons que la déontologie traditionnelle des milieux scientifiques, centrée sur la rigueur des méthodes mises en oeuvre et sur l'honnêteté des résultats, ne suffit plus à fonder le contrat social et moral entre la recherche scientifique et l'ensemble de la société.</p> <p>En conséquence, nous invitons tous les scientifiques et les organes qui les représentent, en particulier ceux qui sont associés par leur expertise à la définition des politiques, à adapter au cas de la recherche scientifique la Charte des responsabilités universelles, définissant ainsi les conditions d'un exercice responsable de l'activité scientifique, corollaire du pouvoir que confèrent aux scientifiques leurs connaissances et leur expertise.</p>
54	Nous reconnaissons que le développement durable doit être dûment pris en considération par les institutions financières internationales, notamment la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, les Banques régionales de développement, la CNUCED et l'Organisation mondiale du commerce dans la régulation du commerce mondial. À cet égard, nous demandons aux institutions financières internationales à revoir leurs stratégies de programmation afin d'assurer la fourniture d'un meilleur soutien aux pays en Développement pour la mise en œuvre du développement durable.	<p><u>Remplace</u></p> <p>Considérant l'impact des Institutions Financières Internationales et de l'Organisation Mondiale du Commerce sur l'évolution du système global de production, d'échange et de consommation, considérant que le fait de ne pas dépendre du système des Nations-Unies ne les exonère pas de leurs responsabilités dans la poursuite des trois objectifs généraux précédemment exposés, constatant que ces institutions exercent leur mandat conformément à leurs règles constitutionnelles et aux instructions que leur donnent nos représentants, nous décidons :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de donner instruction à nos représentants nationaux au sein de ces institutions de réviser leurs règles constitutionnelles pour inclure les trois objectifs généraux précédemment cités ; - de veiller à ce que les institutions financières internationales mettent en priorité le financement des investissements à long terme nécessaires à la conduite de la transition et révisent le fonctionnement des institutions financières privées de manière à privilégier les investissements à long terme et à donner force de loi aux règles régissant les investissements responsables ; - de mettre les filières globales de production durables au centre des règles régissant l'Organisation Mondiale du Commerce.
55	Nous reconnaissons que la coordination et la coopération entre les Accords Multilatéraux pour l'environnement (AME) sont nécessaires pour, entre autres, éviter la fragmentation politique et répondre aux chevauchements et à la duplication. Nous nous félicitons des travaux déjà entrepris pour améliorer les	

	synergies entre les trois conventions relatives aux produits chimiques et aux déchets. Nous appelons à des mesures supplémentaires pour renforcer la coordination et la coopération entre les AME dans les autres groupes thématiques.	
56	Nous soulignons la nécessité de renforcer les activités opérationnelles de développement durable, notamment l'exécution des actions du système des Nations Unies sur le terrain.	
57	Nous nous engageons à examiner plus avant la mise en place d'un médiateur, ou Haut-Commissaire pour les générations futures, afin de promouvoir le développement durable.	<u>Remplace</u> Nous chargeons le président du Conseil de Développement Durable de désigner en son sein un comité des médiateurs, présidé par un Ombudsperson. Ce comité sera chargé, entre deux rapports biennaux, de recueillir les observations et critiques en provenance des différents secteurs de la société en ce qui concerne le respect par les agences des Nations-Unies, les institutions financières internationales et l'Organisation Mondiale du Commerce, des principes de gouvernance définies à l'article 49 et de faire toutes remarques et recommandations pour améliorer le système.
58	Nous nous engageons à prendre des mesures à différents niveaux pour donner effet aux Principe 10 de Rio au niveau mondial, régional et national, le cas échéant.	
D. Regional, national, local		
59	Nous réaffirmons que des stratégies globales de développement durable intégrées dans les plans nationaux de développement sont des instruments clés pour la mise en œuvre des engagements de développement durable aux niveaux régional, national et sous-national.	<u>Remplace</u> Considérant le rôle essentiel des territoires infra-nationaux dans la cohérence entre objectifs économiques, sociaux et environnementaux et dans la conduite de la transition vers des sociétés durables, considérant que les quatre dimensions de la transition – affermissement de communautés conscientes de leur destin commun, contrat social fondé sur le principe de responsabilité universelle, réforme de la gouvernance pour lui donner une plus grande capacité à combiner les différentes échelles d'action et à assumer les relations entre les problèmes, transition de l'économie vers l'oeconomie – sont à prendre en compte aux différents niveaux de gouvernance, nous demandons aux Etats et aux réseaux de villes d'inciter les territoires à adopter, à l'issue d'une réflexion collective associant les différentes parties prenantes, une stratégie de transition vers des sociétés durables et des propositions de réforme des règles nationales et internationales faisant aujourd'hui obstacle à une telle transition.
60	Nous lançons un appel pour le renforcement des mécanismes régionaux et sous régionaux existants, y compris les commissions régionales, pour promouvoir le développement durable par le renforcement des capacités, l'échange d'informations et d'expériences et la fourniture d'expertise.	<u>Remplace</u> Considérant que la coopération entre les différents niveaux de gouvernance doit être régie par le principe de subsidiarité active définissant les principes directeurs à respecter par chacun ; considérant que ces principes directeurs ne peuvent être fondés que sur un échange approfondi d'expériences, organisé à l'échelle régionale et mondiale ; considérant en conséquence que la mise à disposition de tous de l'ensemble des expériences constitue un bien commun mondial ;

		<p>considérant que les nouvelles technologies d'information et de communication offrent l'opportunité concrète de réunir l'ensemble de ces expériences sur un site de ressources documentaires ; considérant enfin que ces expériences sont le fondement d'un vaste processus d'apprentissage collectif sans lequel il est vain de prétendre copier des expériences réussies, nous confions à la présidence de la Conférence la responsabilité de créer d'ici la fin de l'année 2013 un tel site de référence et d'inviter les réseaux de villes et territoires, les agences des Nations-Unies, les institutions financières internationales et l'Organisation Mondiale du Commerce à créer, selon des méthodes communes assurant la mutualisation de toutes les expériences, leur propre site ressources d'échange d'expériences.</p>
61	<p>Nous soulignons la nécessité d'une planification et de prise de décision plus cohérentes et intégrées au niveau national. Nous appelons donc les pays à établir et renforcer, le cas échéant, les Conseils nationaux du développement durable pour leur permettre de coordonner, consolider et assurer l'intégration des questions transversales au plus haut des instances de décision, avec l'intégration et la pleine participation toutes les parties prenantes.</p>	<p><u>Remplace</u> Considérant le double rôle du niveau national, à savoir la coordination des stratégies au niveau local et la définition des régimes de gouvernance, nous nous engageons au nom de nos Etats à assumer pleinement et activement ce double rôle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en créant à l'échelle nationale les espaces d'échange d'expériences et d'apprentissage mutuel entre les stratégies de transition des territoires ; - en définissant au plan national et en contribuant à définir au niveau international des régimes de gouvernance réellement adaptés aux différentes catégories de biens et services. Ces régimes de gouvernance devront prendre en compte la nature même de ces biens et services, inclure les principes éthiques de responsabilité, veiller à l'objectif de justice sociale et écologique, privilégier la coproduction du bien public par les différentes parties prenantes.
62	<p>Nous reconnaissons la nécessité d'intégrer la politique de développement durable en milieu urbain comme un élément clé d'une politique nationale de développement durable et, à cet égard, de renforcer le pouvoir d'action des autorités locales à travailler plus étroitement avec les gouvernements nationaux. Nous reconnaissons que les partenariats entre les villes ont émergé comme une force majeure pour l'action sur le développement durable. Nous nous engageons à soutenir la coopération internationale entre autorités locales, notamment grâce à l'aide d'organisations internationales.</p>	<p><u>Remplace</u> Le monde étant devenu majoritairement urbain et la conception des villes et de l'aménagement du territoire ayant un impact à long terme sur la consommation des ressources naturelles et en particulier de l'énergie, nous nous engageons :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à réformer les lois nationales relatives aux compétences, au financement et aux modalités de coopération entre autorités publiques sur la base des principes de gouvernance à multi-niveaux et de subsidiarité active ; - à mandater nos représentants auprès des institutions internationales, agences de l'ONU, Institutions Financières Internationales et Organisation Mondiale du Commerce, pour réclamer de leur part un soutien au renforcement des réseaux internationaux d'autorités locales en vue d'un échange systématique et approfondi de leurs expériences, notamment en ce qui concerne le développement urbain durable et les stratégies de transition vers des sociétés durables.
V. CADRE D'ACTION ET DE SUIVI		
A. Questions intersectorielles et domaines prioritaires/clé/thématiques		
63	<p>Nous reconnaissons que des progrès dans la mise en œuvre requièrent l'attention</p>	<p><u>S'ajoute</u></p>

	<p>sur un certain nombre de domaines prioritaires sectoriels et intersectoriels ainsi qu'au lien entre les différents secteurs. Nous reconnaissons également que l'évaluation des progrès dans ces domaines peut bénéficier de la définition d'objectifs, cibles et indicateurs ambitieux le cas échéant.</p>	<p>Nous reconnaissons le stimulant que peut apporter à l'action collective l'établissement d'indicateurs, qualitatifs ou quantitatifs, permettant de décrire les évolutions positives ou négatives dans la direction des objectifs généraux de la communauté internationale tels que précédemment définis, ainsi que pour la déclinaison de ces objectifs dans un certain nombre de secteurs particuliers. Mais nous observons aussi leurs limites-quand la responsabilité de personne n'est engagée- et leurs possibles effets pervers - quand le souci d'atteindre l'objectif chiffré l'emporte sur le souci d'agir sur les changements structurels. C'est pourquoi nous décidons de créer, au sein du Conseil de Développement Durable, un comité chargé, en lien avec les différentes agences de l'ONU compétentes et avec les représentants des différentes parties prenantes, de proposer, secteur par secteur, des indicateurs appropriés, prenant en compte les effets pervers possibles des indicateurs tels qu'ils sont habituellement construits.</p> <p>En ce qui concerne chaque domaine particulier, nous veillerons à y appliquer l'ensemble des progrès conceptuels et institutionnels précédemment définis, en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la prise en compte dans toutes les activités humaines des trois objectifs généraux de gouvernance ; - la mise en oeuvre du principe de responsabilité universelle ; - l'établissement de régimes de gouvernance et de fiscalité réellement adaptés aux différents biens et services ; - une gouvernance à multi-niveaux fondée sur le principe de subsidiarité active.
<p>[Sécurité alimentaire]</p>		
<p>64</p>	<p>Nous réaffirmons le droit à la nourriture et nous appelons tous les États à prioriser l'intensification durable de la production alimentaire grâce à un investissement accru dans la production alimentaire locale, améliorer l'accès aux marchés agro-alimentaires locaux et mondiaux, et réduire les déchets à travers la chaîne d'approvisionnement, avec une attention particulière aux femmes, aux petits exploitants, aux jeunes et aux agriculteurs autochtones. Nous nous engageons à assurer la garantie d'une alimentation correcte pour notre peuple.</p>	<p><u>S'ajoute</u></p> <p>Le principe de gouvernance à multi-niveaux s'applique tout particulièrement à la sécurité alimentaire. Aucune règle de commerce international ne peut être légitime si elle ne respecte le droit de toute communauté à valoriser ses ressources locales en vue d'assurer la sécurité alimentaire de sa population et de tirer le meilleur parti des écosystèmes existants, dans le respect de leur intégrité. Cela implique en particulier la définition de filières de production alimentaire durables, à la fois le moins consommatrices possibles en énergie et ressources naturelles renouvelables, assurant la reproduction à long terme de la fertilité des écosystèmes, permettant la valorisation des déchets et sous-produits, aboutissant à une alimentation assurant la santé à long terme de la population. Une section du site général d'échange d'expériences sera consacrée à l'alimentation durable des villes et des moyens spécifiques lui seront alloués en lien avec la FAO.</p>
<p>65</p>	<p>Nous appelons à des systèmes commerciaux plus transparents et plus ouverts et, le cas échéant, à des pratiques qui contribuent à la stabilité des prix des denrées alimentaires et des marchés intérieurs; qui assurent l'accès aux ressources terrestres, aquatiques et autres, et soutiennent les programmes de protection sociale</p>	
<p>66</p>	<p>Nous soutenons davantage les initiatives à tous les niveaux pour améliorer</p>	<p><u>Remplace :</u></p>

	<p>l'accès à l'information, améliorer les interactions entre les agriculteurs et les experts à travers l'éducation et les services de vulgarisation, et pour accroître l'utilisation de technologies appropriées pour une agriculture durable.</p>	<p>Nous reconnaissons la nécessité d'aborder la question d'alimentation en terme qualitatif tant au niveau de la production qu'au niveau de la consommation : la santé et la diversité des écosystèmes, au stade de la production agricole, trouve son pendant dans la santé globale des personnes, directement liée à la qualité des produits alimentaires et à l'équilibre de l'alimentation.</p> <p>Nous sommes conscients des excès et des simplifications induites, au nom d'une modernité mal comprise, par une agriculture dominée par la chimie. Elle a pour triple résultat d'appauvrir les écosystèmes naturels, de menacer la santé des agriculteurs et de compromettre la santé à long terme des consommateurs eux-mêmes. Nous notons aussi qu'il est souvent illusoire de promouvoir des productions locales si celles-ci se font dans le cadre d'une agriculture fortement consommatrice en intrants, pesticides et énergie. Nous nous engageons : à faire évoluer la formation des services de vulgarisation agricole, encore trop souvent liée à une conception dépassée de la modernité agricole ; à veiller à l'indépendance des agriculteurs, des services de vulgarisation et des services publics de recherche à l'égard des entreprises productrices d'intrants chimiques et de pesticides ; à veiller à l'indépendance des organismes publics d'homologation des produits agricoles à l'égard de ces entreprises : à promouvoir des procédures d'homologation fondées sur des recherches suffisamment longues pour apprécier l'impact à long terme, sur la santé des écosystèmes et sur la santé humaine, des intrants, pesticides et organismes Génétiquement modifiés.</p> <p>Nous nous engageons enfin à promouvoir la traçabilité des modes de production et de la nature des semences tout au long de la chaîne alimentaire.</p>
[l'eau]		
67	<p>Nous soulignons l'importance du droit à l'eau potable et l'assainissement propre et salubre comme un droit humain qui est essentiel pour la pleine jouissance de la vie et tous les droits humains. Par ailleurs, nous mettons en évidence l'importance critique des ressources en eau pour un développement durable, notamment pour l'éradication de la pauvreté et de la faim, la santé publique, la sécurité alimentaire, l'hydroélectricité, l'agriculture et le développement rural.</p>	<p><u>S'ajoute :</u></p> <p>Outre l'importance vitale, pour toutes les activités humaines, agricoles, industrielles et de loisirs, ainsi que pour la santé humaine, d'une eau de qualité et en abondance, nous affirmons qu'elle est un bien commun placé sous la sauvegarde de la communauté mondiale. Constatant en outre que l'eau est un bien qui se divise en se partageant (un litre d'eau alloué à un usage ou à une personne ne va pas à un autre usage et une autre personne) et existe en quantité limitée et que le retour à une eau de qualité, en particulier propre à la consommation humaine, implique à la fois des mesures techniquement exigeantes tant pour la protection de la ressource rare que pour le recyclage de l'eau utilisée, nous en déduisons les fondements des régimes de gouvernance applicables à l'eau : un principe de justice sociale : chaque être humain a, dans un contexte donné, droit à sa juste part de l'eau disponible ; un principe d'efficacité : les modalités d'investissement et de gestion du traitement et de l'approvisionnement de tous en eau doivent inciter très directement à l'économiser notamment par le biais d'une tarification appropriée aux différents usages.</p>
68	<p>Nous reconnaissons la nécessité de fixer des objectifs pour la gestion des eaux usées, y compris la réduction de la pollution des eaux par les ménages, les sources industrielles et agricoles et la promotion de l'efficacité de l'eau, du traitement des eaux usées et de l'utilisation des eaux usées comme une ressource, en particulier dans les zones urbaines en expansion.</p>	

<p>69</p>	<p>Nous renouvelons notre engagement pris dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg concernant le développement et la mise en œuvre de plans intégrés de gestion des ressources en eau et de l'efficacité de l'eau. Nous réaffirmons notre engagement à la Décennie internationale d'action 2005-2015 «L'eau pour la vie». Nous encourageons les initiatives de coopération pour la gestion des ressources en eau en particulier par le développement des capacités, l'échange d'expériences, les meilleures pratiques et leçons apprises, ainsi que le partage de technologies appropriées écologiquement rationnelles Et du savoir-faire.</p>	<p><u>Remplace</u> Nous faisons nôtres les conclusions des ministres qui nous ont représentés au Forum mondial de l'eau de 2012 et ont mis l'accent sur les modalités d'une gouvernance intégrée de l'eau. Nous soulignons en particulier le fait que la bonne gestion intégrée de la ressource en eau implique la combinaison d'actions à différents niveaux, depuis celui des unités de voisinage jusqu'à celui des grands bassins versants fluviaux à cheval sur plusieurs pays. La gouvernance de l'eau doit donc être une gouvernance à multi-niveaux, régie par le principe de subsidiarité active. Chaque niveau territorial doit édicter pour les niveaux inférieurs des principes directeurs, conformes au double objectif de justice et d'efficacité, de manière à permettre à ces niveaux inférieurs de trouver les meilleures traductions possibles de ces principes directeurs en fonction de leurs propres spécificités.</p> <p>Conscients que les conférences internationales successives ont toutes conclu à la nécessité d'une gouvernance intégrée de l'eau sans que des progrès suffisants aient été faits dans ce domaine, en raison du fait que l'eau, participant à toutes les activités humaines, relève dans la gouvernance traditionnelle de multiples institutions sectorielles peu habituées à travailler ensemble, nous décidons de créer au sein du Conseil du Développement Durable un comité d'audit de la gouvernance de l'eau, chargé d'évaluer les progrès de la gouvernance à multi-niveaux appliquée à l'eau ainsi que les obstacles à sa mise en œuvre. Nous recommandons l'expérimentation à différents niveaux de systèmes de quotas négociables, moyen le plus sûr d'une incitation positive à une gestion optimale de l'eau.</p> <p>Pour adosser la mise en application du principe de subsidiarité active, nous décidons de mettre l'accent sur un site de ressources documentaires présentant les expériences les plus intéressantes, assurant l'échange entre expériences et fondant sur cet ensemble la formation de tous les acteurs de la gouvernance de l'eau. Nous notons enfin que cette gouvernance est directement liée aux trois objectifs principaux de toute gouvernance : l'harmonie entre les peuples, en soulignant en particulier les risques d'une multiplication des conflits internationaux ou intra nationaux liés à la gestion de l'eau ; la cohésion sociale au sein de chaque société ; les relations entre l'humanité et la biosphère.</p> <p>C'est pourquoi nous nous engageons personnellement et engageons notre responsabilité à faire de la gouvernance de l'eau un modèle pour une réforme plus vaste de la gouvernance.</p>
<p>[Energie]</p>		
<p>70</p>	<p>Nous proposons de nous appuyer sur l'initiative pour « l'Energie Durable pour Tous », lancée par le Secrétaire général, avec pour objectifs en 2030 de fournir un accès universel à un niveau minimum de services énergétiques modernes pour des usages liés à la fois pour la consommation et la production , améliorer l'efficacité énergétique à tous les niveaux en vue de doubler le taux d'amélioration en 2030, et doubler la part des énergies</p>	<p><u>Remplace</u> Nous faisons nôtres les conclusions du récent Forum mondial de l'eau qui souligne le parallèle entre gestion de l'eau et gestion de l'énergie. L'énergie fossile, quelle que soit sa forme – pétrole, gaz, charbon, énergie nucléaire – est comme l'eau un bien qui se divise en se partageant, qui existe dans la planète en quantité finie et qui demande des techniques appropriées et des systèmes institutionnels adaptés pour l'extraire, le mettre à disposition et en tirer le meilleur usage possible.</p>

	<p>renouvelables dans le mix énergétique mondial d'ici 2030, grâce à la promotion du développement et de l'utilisation des sources d'énergie renouvelables et des technologies dans tous les pays. Nous lançons un appel pour la fourniture de ressources financières adéquates, de qualité suffisante et livrées en temps opportun, aux pays en développement pour fournir une utilisation efficace et plus large des sources d'énergie.</p>	<p>De ce fait, la gouvernance de l'énergie relève comme la gouvernance de l'eau, d'un double principe de justice et d'efficacité.</p> <p>De même, la transition vers une économie et un mode de vie peu consommateurs en énergie fossile suppose la combinaison d'actions à l'échelle individuelle, à l'échelle des unités de voisinage et à toutes les autres échelles de gouvernance jusqu'au niveau mondial. C'est à ces différentes échelles que l'on peut valoriser au maximum les ressources énergétiques disponibles, ceci étant caractérisé par le taux d'utilisation de l'exergie. De même, la production d'énergie renouvelable relève comme l'économie d'énergie elle-même d'actions à ces différents niveaux. Il en découle qu'un bon régime de gouvernance relatif à l'énergie est, comme pour l'eau, une gouvernance à multi-niveaux, fondée à ces différents niveaux sur des quotas négociables qui reflètent le principe de justice (égal accès à l'énergie) et qui fournit une forte incitation à un usage optimal de l'exergie, en assurant une rémunération, par échange de quotas, à ceux dont le mode de vie a permis de réduire fortement la consommation d'énergie fossile.</p> <p>Nous avons confiance dans le fait que la mise en place de ce système de quotas négociables débouchera rapidement sur la création des outils financiers et des ressources financières nécessaires pour assurer la transition vers un monde économe en énergie fossile. Nous décidons de créer rapidement, à l'instar des décisions prises en matière d'eau, un site de ressources documentaires et un comité d'audit propre à accélérer les réformes dans ce domaine.</p>
<p>71</p>	<p>Nous convenons que chaque pays doit travailler pour le développement faible en carbone. Nous encourageons une utilisation plus répandue des outils de planification de l'énergie pour fournir un cadre solide pour les donateurs et les partenaires pour coordonner leurs efforts de coopération au développement.</p>	<p><u>Remplace</u></p> <p>Considérant que l'excédent d'émission de gaz carbonique à effet de serre dans l'atmosphère est le résultat combiné et direct de l'exploitation des sources d'énergie fossile et de la déforestation ; considérant que seule l'aptitude des grands écosystèmes, à commencer par les océans, à se comporter en puits de carbone absorbant une grande partie de ces excédents permet de maintenir le changement climatique jusqu'à présent dans des limites supportables ; considérant que ces puits de carbone appartiennent à la communauté humaine toute entière et ne sauraient être abusivement appropriés par les producteurs d'énergie fossile et les pays responsables de la déforestation ; considérant enfin que le changement climatique touchera indistinctement ceux qui en auront été la cause et ceux qui ne feront qu'en subir les conséquences, nous décidons :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de fixer une taxe mondiale sur la production d'énergie fossile et la déforestation, correspondant à l'indemnisation de l'usage des puits de carbone, et d'affecter le produit de cette taxe à la transition vers des sociétés durables et en particulier à tous les investissements qui permettent de se dispenser, à un terme aussi rapproché que possible, du recours à l'énergie fossile ; • de reconnaître, au titre de la Charte des responsabilités universelles, la coresponsabilité des producteurs et utilisateurs d'énergie fossile et des acteurs de la déforestation vis-à-vis du changement climatique et des conséquences négatives qui en adviendront pour les populations qui en seront directement affectée

		<ul style="list-style-type: none"> • Nous reconnaissons que les connaissances scientifiques accumulées au sein du GIECC constituent une démonstration suffisante de cette coresponsabilité.
<i>[Villes]</i>		
72	<p>Nous nous engageons à promouvoir une approche intégrée et holistique de la planification et de la construction de villes durables par le soutien aux autorités locales, aux réseaux de transport et de communication efficaces, aux bâtiments et établissements humains plus verts et à un système de prestation de services plus efficaces, à l'amélioration de la qualité de l'air et de l'eau, la réduction des déchets, une préparation et une intervention pour les catastrophes et une résilience accrue au climat.</p>	<p><u>Remplace</u> Considérant le rôle déterminant des villes dans l'organisation des modes de vie, dans la préservation ou la dégradation des écosystèmes, dans la création d'un environnement propice à la santé physique et au bien être social ; observant qu'avec les nouvelles technologies de transport et d'information les villes ont changé la nature et s'organisent en réseaux, débordant le plus souvent des cadres traditionnels de leur gestion politique et administrative ; considérant en outre que les structures urbaines de transport et d'habitat ont un effet structurant et de très longue durée sur les modes de vie et la consommation d'énergie et de ressources naturelles ; observant enfin que la qualité de la vie urbaine dépend de la capacité à concilier l'unité d'ensemble des villes avec la riche diversité des quartiers et des unités d'habitation ; notant que les conceptions urbanistiques qui ont prévalu au cours des dernières décennies, quoiqu'inspirées en principe par le souci de créer des villes plus salubres et d'épargner aux quartiers d'habitation les nuisances des activités industrielles, ont trop souvent abouti à des villes séparant trop rigidement les différentes fonctions urbaines, accroissant notamment la longueur et le coût énergétique des déplacements et produisant des villes dépourvues d'âme et de caractère ; constatant la mauvaise connaissance par les villes de leur métabolisme, des flux d'échange en leur sein et avec l'extérieur ; soulignant la nécessité pour parvenir à un développement décarbonné et économe en matières premières, de remplacer chaque fois que possible des biens par des services, ce qui doit s'organiser principalement à l'échelle des villes et aires métropolitaines ; constatant l'importance du développement à l'échelle des territoires de formes d'économie sociale et solidaire associant activités marchandes et non marchandes ; nous prenons l'engagement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de promouvoir la gouvernance à multi-niveaux des villes et aires métropolitaines, partant de la création d'instances de coordination de ces aires métropolitaines partout où la situation l'exige, poussant, à l'autre extrémité, à l'autonomie de gestion des quartiers et unités de voisinage, en basant sur le principe de subsidiarité active les relations entre ces niveaux successifs d'administrations locales ; - de promouvoir à chaque niveau des modalités de gouvernance plus intégrées dépassant les cloisonnements administratifs fréquemment observés ; - de développer un nouvel art de concevoir les villes au 21e siècle mieux inspiré du fonctionnement systémique des écosystèmes, en promouvant l'économie circulaire et en insistant à la création de normes applicables aux produits industriels et favorables au développement de services en lieu et place du remplacement fréquent de biens frappés d'obsolescence ; - de doter les villes d'Agences économiques territoriales permettant une meilleure compréhension des métabolismes urbains et permettant aux sociétés locales de devenir de véritables acteurs de leur devenir ; - d'étendre la démocratie urbaine à des choix collectifs de mode de vie et de type de consommation ;

		<p>- de promouvoir dans chaque territoire l'économie sociale et solidaire.</p> <p>Nous nous engageons à mettre en place avec les différents réseaux nationaux et transnationaux de pouvoirs locaux un site documentaire d'échange d'expériences recouvrant ces différents domaines et à mettre en place des dispositifs de formation des acteurs politiques, administratifs, techniques et économiques des villes fondés sur ces échanges d'expériences.</p>
[Emplois verts/inclusion sociale]		
73	<p>Nous reconnaissons que le développement des capacités humaines est essentiel pour atteindre une croissance économique sur une large base, le renforcement de collectivités fortes et durables, la promotion du bien-être social, et l'amélioration de l'environnement. Les travailleurs doivent avoir les compétences et les protections nécessaires pour participer et bénéficier de la transition vers une économie verte, qui a un grand potentiel pour créer des emplois décents et éradiquer la pauvreté.</p>	<p><u>Remplace</u></p> <p>Nous constatons que le développement des sociétés, notamment à une échelle territoriale, dépend de la création, de l'entretien et de l'amélioration permanente de quatre types de capitaux : le capital naturel, traduit par la qualité des écosystèmes ; le capital matériel – maisons, unités de production, infrastructures de toutes sortes - ; le capital humain fait des compétences additionnées de tous les habitants ; le capital immatériel, enfin, le plus précieux et le plus ignoré de tous, qui décrit les apprentissages créés au sein d'une communauté donnée qui lui permettent de gérer au mieux de ces défis communs et d'affronter intelligemment des défis nouveaux.</p> <p>Nous affirmons la nécessité, pour assurer la transition vers des sociétés durables, de mieux décrire, éventuellement mesurer, et surtout développer ce capital immatériel.</p>
74	<p>Nous reconnaissons également que d'importantes possibilités de création d'emplois peuvent être rendues possibles par des investissements dans les travaux publics pour la restauration et l'amélioration du capital naturel, la gestion et des pratiques durable des terres, de l'eau, l'agriculture familiale, l'agriculture écologique, les systèmes de production biologique, la gestion durable des forêts, l'utilisation rationnelle de la biodiversité pour des fins économiques, et de nouveaux marchés liés aux sources d'énergie renouvelables et non conventionnelles. Nous encourageons les entreprises et l'industrie à contribuer à la création d'emplois verts tout au long de leurs chaînes d'approvisionnement mondiales, y compris par le soutien aux petites et moyennes entreprises.</p>	<p>Constatant que seules des filières globales de production (<i>global supply chains</i>) durables permettent d'aller vers des sociétés durables ; constatant qu'aucun acteur ne maîtrise l'ensemble d'une chaîne ; constatant que ces filières sont internationales ; constatant que seule une coopération entre les différents types d'acteurs tout au long de la filière est de nature à aboutir à des filières durables, nous décidons de promouvoir dans tous les domaines le concept de contrat de filière durable, permettant un apprentissage collectif de la coresponsabilité entre les différents types d'acteurs de la filière</p>
75	<p>Nous reconnaissons que bien-être social et la croissance sont également construits sur une infrastructure de qualité robuste et de haute qui crée des emplois et de richesses, ajoute une valeur à long terme et permet l'inclusion large. À cet égard, nous nous engageons à améliorer les investissements d'infrastructures qui favorisent le développement durable.</p>	
76	<p>Comprenant que la construction d'économies vertes dépendra essentiellement de la création d'emplois verts, nous nous engageons à prendre les mesures suivantes :</p>	

	<p>a) améliorer la connaissance des tendances et de l'évolution des emplois verts, et intégrer données pertinentes dans les statistiques économiques nationales;</p> <p>b) répondre à d'éventuelles pénuries de compétences grâce à la cartographie Des compétences et la promotion des programmes de formation d'emplois verts;</p> <p>c) mettre en place un environnement propice à la création robuste d'emplois décents par des entreprises privées qui investissent dans l'économie verte, notamment par les petites et moyennes entreprises.</p>	
77	<p>Nous insistons sur la nécessité de fournir une protection sociale à tous les membres de la société, y compris ceux qui ne sont pas employés dans l'économie formelle. À cet égard, nous encourageons fortement les initiatives nationales et locales visant à fournir un socle de protection sociale pour tous les citoyens.</p>	
[Océans, mers et pieds]		
78	<p>Nous reconnaissons que les océans sont essentiels au maintien des systèmes vitaux de la Terre. L'exploitation inconsidérée des océans et de leurs ressources met en péril la capacité des océans à continuer à fournir de la nourriture, d'autres avantages économiques et des services environnementaux à l'humanité. Nous soulignons l'importance de la conservation, de la gestion durable et du partage équitable des ressources marines et océaniques. Nous reconnaissons également l'importante contribution économique, sociale et environnementale des récifs coralliens aux États insulaires et côtiers, et soutenons la coopération basée sur l'Initiative du Triangle de Corail (ITC), et l'Initiative internationale pour les récifs coralliens (ICRI).</p>	<p><u>S'ajoute</u></p> <p>Nous reconnaissons que les océans jouent un rôle décisif dans l'équilibre de la vie sur la terre, tant par les ressources alimentaires qu'ils apportent que par leur rôle fondamental de puits d'absorption du carbone. Nous constatons en outre que la capacité des océans à assumer leurs différentes fonctions vitales repose sur un fonctionnement complexe de l'écosystème, impliquant toute la chaîne alimentaire depuis le plancton jusqu'aux poissons carnivores et que, dans le bon fonctionnement de ces écosystèmes complexes, les écotones, interfaces entre le milieu terrestre et le milieu aquatique, les zones littorales et les plateformes continentales sous l'autorité juridique des pays riverains jouent un rôle décisif dans le fonctionnement de l'ensemble.</p> <p>Par voie de conséquence, nous constatons tout d'abord que l'absorption du carbone par les océans ne saurait être la propriété implicite des grands émetteurs de gaz carbonique et que le principe de justice écologique doit amener les gros émetteurs à dédommager les populations qui bénéficient moins de l'usage de ces puits de carbone. Nous rappelons que l'invasion massive de carbone anthropique dans les océans (actuellement de l'ordre de deux giga tonnes de carbone par an, ce qui correspond à plus de 50 milliards de dollars par an de compensation carbone perdue dans la nature) a un coût très important pour l'écosystème, causant l'acidification des océans à un niveau et une vitesse sans précédents depuis 25 millions d'années, ce qui met potentiellement en danger toute la nourriture marine.</p> <p>Nous constatons enfin que ce fonctionnement intégré des écosystèmes océaniques ne se reflète pas convenablement dans le droit des mers qui fait des zones continentales, les plus décisives pour les écosystèmes marins, la propriété des pays riverains.</p>
79	<p>Nous soutenons le processus régulier de l'évaluation mondiale du milieu</p>	

	<p>marin comme un processus crédible, solide, et de soutenons l'achèvement de la première évaluation mondiale intégrée de l'état de l'environnement marin d'ici 2014. Nous appelons à l'examen des conclusions de l'évaluation dans la formulation de la politique des océans aux niveaux national, régional et mondial.</p>	
80	<p>Nous notons la mise en place par la CNUDM d'un Groupe de travail informel ad hoc à composition non limitée pour étudier les questions relatives à la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine au-delà des zones de juridiction nationale, et nous convenons de lancer, dès que possible, la négociation d'un accord de mise en œuvre de la CNUDM concernant la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine dans les zones situées hors des juridictions nationales.</p>	<p><u>S'ajoute</u> Nous reconnaissons qu'en application de la Charte des responsabilités universelles, les Etats riverains des mers et océans ont, en contrepartie de l'exercice de leur souveraineté sur les zones placées sous juridiction nationale, la responsabilité de gérer ces zones, dont le rôle dans l'entretien des écosystèmes marins est universellement reconnu, au mieux de l'intérêt commun.</p>
81	<p>Nous appelons les pays à faire progresser la mise en œuvre du programme d'action mondial pour la protection de l'environnement marin contre les activités terrestres, y compris le renforcement des capacités et la mobilisation des ressources supplémentaires pour l'investissement dans le traitement des déchets humains et des eaux usées et de développer un plan d'action mondial pour lutter contre les déchets marins et la pollution.</p>	
82	<p>Nous proposons également de mettre en œuvre un réseau international d'observation de l'acidification des océans et de travailler collectivement pour empêcher une aggravation de l'acidification des océans.</p>	
83	<p>Nous notons que malgré un accord pour rétablir les stocks mondiaux de poissons à des niveaux durables en 2015, de nombreux stocks continuent d'être épuisés à des niveaux plus en plus insoutenables. Nous demandons aux États de réaffirmer leur détermination à maintenir ou à rétablir les stocks de poissons appauvris à des niveaux durables et de s'engager pour 2015 en outre à la mise en œuvre des plans de gestion fondés sur la science pour reconstituer les stocks.</p>	
84	<p>Nous exhortons les pays à combattre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (pêche INN) en adoptant et appliquant des outils efficaces, conformément au droit international. Nous prenons note de l'accord sur les mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, décourager et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, approuvé par la FAO en 2009 et prions instamment les États qui n'ont pas encore adhéré à l'accord à le faire.</p>	
85	<p>Nous réaffirmons que les petits États insulaires en développement (PEID) restent un cas particulier pour le développement durable en raison de leur vulnérabilité particulière et unique. La vulnérabilité des PEID s'est aggravée</p>	<p><u>S'ajoute</u> Nous reconnaissons la responsabilité commune des producteurs et utilisateurs d'énergie carbonée non renouvelable ainsi que des autres gaz à effet de serre dans l'aggravation de la situation des</p>

	<p>au cours des deux dernières décennies, principalement en raison de plus forte exposition aux chocs externes, notamment l'augmentation des impacts négatifs du changement climatique et des catastrophes naturelles plus fréquentes et plus intenses ainsi que les crises de carburant, de nourriture, et financières, combinées à l'insuffisance de soutien international.</p>	<p>SIDS, premières victimes du changement climatique. En conséquence de quoi nous estimons légitime, au titre du droit international qui découlera de l'adoption de la Charte des responsabilités universelles, un recours de leur part.</p> <p>Considérant également que les déséquilibres induits par le changement climatique sont de nature à mettre en cause la survie même des SIDS et à provoquer de très graves perturbations dans des pays de basse altitude et dont les zones côtières sont très peuplées, nous reconnaissons que le changement climatique est devenu une question de sécurité internationale et qu'à ce titre, en application de la Charte des Nations-Unies, il appartient au Conseil de sécurité de s'en saisir.</p>
86	<p>Nous appelons à des efforts accrus pour aider les PEID à mettre en œuvre le Programme d'Action de la Barbade (PAB) et la Stratégie de Maurice et la réalisation du développement durable, y compris l'amélioration et le renforcement des entités pertinentes du système des Nations Unies pour le soutien au développement durable des PEID. Nous appelons également à la convocation de la troisième conférence internationale pour le développement durable des petits États insulaires en 2014.</p>	
<i>[Les désastres naturels]</i>		
87	<p>Nous réitérons l'appel pour que la réduction des risques de catastrophes continue à être abordée dans le contexte du développement durable et placée dans l'agenda post-2015 du développement. Nous appelons à une coordination accrue entre les niveaux national, régional et international pour une réponse robuste aux urgences environnementales, de meilleures prévisions et des systèmes d'alerte précoce, ainsi qu'une coordination plus étroite entre la réponse d'urgence, le relèvement rapide et les efforts de développement, y compris l'adoption d'un post «Cadre de Hyogo »et son intégration dans la politique de développement.</p>	
<i>[Changements climatiques]</i>		
88	<p>Nous réaffirmons que le changement climatique est l'un des plus grands défis de notre temps, et nous exprimons notre profonde préoccupation que les pays en développement sont particulièrement vulnérables et subissent plus les effets négatifs du changement climatique, ce qui compromet gravement la sécurité alimentaire et les efforts pour éradiquer la pauvreté, et menace aussi l'intégrité territoriale, la viabilité et l'existence même de petits états insulaires. Nous saluons les résultats du CdP17 à Durban et nous attendons avec impatience la mise en œuvre urgente de tous les accords conclus.</p>	<p><u>Remplace</u> Nous reconnaissons que l'impact du changement climatique sur la sécurité alimentaire des populations les plus pauvres, en particulier celles des pays les moins développés, engage la responsabilité institutionnelle des Etats qui n'auront pas adopté pour limiter le changement climatique des mesures à la hauteur du problème et que la responsabilité personnelle des dirigeants de cet Etat est engagée en application de la Charte des responsabilités universelles et à ce titre passible de poursuites devant le tribunal international. Compte tenu du caractère structurel, donc durable, des effets négatifs d'un changement climatique résultant de comportements irresponsables,</p>

		cette responsabilité institutionnelle et personnelle ne pourra être forclosée.
89	Nous encourageons les initiatives internationales et des partenariats pour traiter la relation entre l'eau, l'énergie, l'alimentation et le changement climatique afin de réaliser des synergies ainsi que de minimiser les conflits entre les objectifs politiques, étant particulièrement sensibles aux impacts sur les populations vulnérables.	
[Forêts et biodiversité]		
90	Nous soutenons les cadres politiques et instruments du marché qui, efficacement, ralentissent, arrêtent et inversent la déforestation et la dégradation des forêts et de promouvoir la gestion et l'utilisation durable des forêts, ainsi que leur conservation et leur restauration. Nous appelons à la mise en œuvre urgente de l'« instrument non-juridiquement contraignant sur tous les types de forêts (INJC) ».	<p><u>Remplace</u> Considérant que les effets de la déforestation sur les équilibres de la planète sont de même nature que ceux de la production et de l'utilisation de l'énergie fossile, nous affirmons :</p> <ul style="list-style-type: none"> - que la responsabilité institutionnelle des Etats et personnelle de leurs dirigeants cautionnant la déforestation est engagée ; - que la taxe internationale sur la production d'énergie fossile, doit s'appliquer à la déforestation à charge pour les Etats de répercuter cette taxe sur les bénéficiaires de la déforestation. <p>Considérant par ailleurs le rôle essentiel des grands écosystèmes forestiers et steppiques dans l'équilibre d'ensemble de la biosphère ; considérant le rôle déterminant des communautés occupant ces territoires dans l'entretien de ces écosystèmes ; considérant qu'en application de la réflexion sur la nature des différents biens et services, ces écosystèmes ne peuvent se privatiser sans se détruire ; considérant que cette exigence d'intégrité qui bénéficie à la communauté humaine toute entière fait peser des servitudes sur les communautés en charge de la préservation de cette intégrité : nous demandons au Conseil du Développement Durable de créer le cadre d'une négociation internationale visant à apporter une compensation financière et une aide au développement aux communautés et Etats responsables du maintien de l'intégrité de ces écosystèmes d'intérêt mondial.</p>
91	Nous nous félicitons du Protocole de Nagoya adopté à la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la biodiversité. Nous soutenons l'intégration de la biodiversité et des services éco systémiques dans les politiques et les processus décisionnels aux niveaux international, régional et national, et encourageons les investissements dans le capital naturel par des politiques et des incitations appropriées, qui soutiennent une utilisation durable et équitable de la diversité biologique et des écosystèmes.	
[Dégradation des terres et désertification]		
92	Nous reconnaissons l'importance économique et sociale de la terre, en particulier sa contribution à la croissance, la sécurité alimentaire et l'éradication de la pauvreté, et notons que l'intensité de la désertification de la	commandité par le secrétaire général des Nations-Unies sur la mise en œuvre des mesures et traités adoptés lors du premier Sommet de la Terre en 1992. Il relève en particulier de l'insuffisance des mesures de mise en œuvre. Nous demandons au Conseil du Développement Durable de constituer

	<p>plupart des terres arables en Afrique est un défi sérieux pour le développement durable dans la région. Nous demandons un soutien accru de la communauté Internationale à la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification (CNULD).</p>	<p>un comité ad hoc chargé d'examiner les raisons de cette insuffisance, notamment en ce qui concerne la CNULD et de faire proposition à l'Assemblée Générale des Nations-Unies des mesures à prendre pour remédier à ces insuffisances.</p> <p>Nous rappelons par ailleurs la responsabilité personnelle des chefs de gouvernements dans la mise en œuvre des traités internationaux que leurs Etats ont signés et qui, dès lors, font partie de leur mandat impératif.</p> <p>Observant que, comme pour l'eau et l'énergie, les mesures efficaces pour lutter contre la désertification se situent à différents niveaux de territoires, depuis le niveau très local jusqu'au niveau transnational, nous affirmons que la lutte contre la désertification relève pleinement d'une gouvernance à multi-niveaux et du principe de subsidiarité active. Nous invitons donc le Conseil du Développement Durable de promouvoir, dans les régions concernées par la désertification, cette gouvernance à multi-niveaux, de créer le site public de ressources documentaires permettant de présenter les différentes expériences de lutte contre la désertification, avec une analyse des succès et des échecs, pour proposer aux gouvernements concernés les principes directeurs à mettre en œuvre en application du principe de subsidiarité active.</p>
<p>93</p>	<p>Nous nous engageons à soutenir les partenariats et les initiatives pour la sauvegarde des ressources du sol tels que le Partenariat Mondial des sols (PMS). Nous encourageons également les études scientifiques et les initiatives visant à élever plus largement la prise de conscience des avantages économiques des politiques de gestion durable des terres qui permettent d'obtenir des terres et des sols sains et productifs.</p>	<p><u>S'ajoute</u></p> <p>Nous constatons que les sols fertiles relèvent, comme l'eau et l'énergie, sont un bien commun appartenant à la catégorie des biens qui se divisent en se partageant mais sont en quantité limitée. Les mêmes principes de gouvernance à multi-niveaux et d'équilibre entre justice sociale et efficacité s'appliquent à eux.</p> <p>Nous rappelons que le remplacement d'une fertilité organique née de pratiques agricoles fondées sur une compréhension globale des écosystèmes, par une fertilité artificielle assurée par le recours massif à des engrais chimiques constitue pour le monde entier une bombe à retardement et la régression du capital naturel dont dépend l'avenir des générations futures. Conscients néanmoins des échecs des réformes agraires inspirées par le seul souci de la justice sociale, lorsque ces réformes ne donnent pas les moyens ou l'envie aux bénéficiaires d'entretenir la fertilité des sols à long terme et l'intégrité des écosystèmes, nous réaffirmons que la propriété des sols induit la responsabilité pour les propriétaires d'en entretenir la fertilité qui constitue un bien commun.</p>
<p>[Montagnes]</p>		
<p>94</p>	<p>Nous reconnaissons que les montagnes sont très vulnérables aux changements globaux comme le changement climatique, et servent souvent d'accueil pour les communautés, y compris des peuples autochtones, qui ont développé des utilisations durable de leurs ressources mais qui sont souvent marginalisés, parfois avec des taux de pauvreté élevés, l'exposition aux risques naturels et</p>	

	l'insécurité alimentaire. Nous reconnaissons les avantages tirés de montagnes et de leurs écosystèmes associés. Nous reconnaissons également la nécessité d'explorer des mécanismes mondiaux, régionaux, nationaux et locaux Pour compenser et récompenser les communautés de montagne pour les services qu'ils fournissent à travers la protection des écosystèmes.	
[Produits chimiques et déchets]		
95	Nous appelons au renforcement de l'approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM), à intensifier leurs efforts vers un régime international plus robuste, cohérent, efficace et efficient des produits chimiques tout au long de leur cycle de vie. Un financement durable et adéquat à long terme sera important pour aider les pays en développement pour une saine gestion des produits chimiques et des déchets grâce à une approche intégrée.	<u>S'ajoute</u> Nous reconnaissons l'ignorance dans laquelle nous nous trouvons encore généralement des effets à long terme sur la santé humaine et sur l'intégrité des écosystèmes de l'émission dans la nature de substances chimiques inconnues dans les écosystèmes naturels, sachant en outre que de nombreuses substances chimiques associées aux pesticides ou aux organismes génétiquement modifiés dont le but est précisément de rendre les plantes tolérantes à ces pesticides, agissent sur les organes de reproduction, ce qui confère à leur impact une portée trans-générationnelle, considérant enfin que c'est l'exposition à long terme à cette substance indépendamment de leur concentration dans les écosystèmes qui peut induire leurs impacts négatifs, considérant que les règles d'homologation en vigueur ne prennent pas en compte les effets d'une exposition à très long terme, les conséquences trans-générationnelles ou une exposition prolongée à très petite dose. En conséquence, nous demandons que les Etats : réexaminent leurs procédures d'homologation des produits issus de la chimie ; définissent des profils de carrière au sein de ces organes d'homologation qui puissent permettre de créer un corps d'experts indépendants des entreprises produisant et diffusant les substances chimiques et les organismes génétiquement modifiés ; s'assurent qu'aucun conflit d'intérêt n'existe entre les autorités chargées de l'homologation.
96	Nous nous félicitons de la coordination et de la coopération entre la Convention de Bâle, la Convention de Rotterdam et la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, et appelons à des partenariats public-privé visant à accroître la capacité et la technologie pour la gestion écologiquement rationnelle des déchets. Nous notons également avec préoccupation les défis émergents de déchets électroniques et plastiques dans l'environnement marin, qui devraient être abordés notamment par des programmes appropriés et des technologies écologiquement rationnelles pour la récupération de matière et d'énergie.	
[Consommation et production durables]		
97	Nous nous engageons à établir un cadre décennal de programmes sur la consommation et production durables (CPD) dans le cadre d'un pacte mondial sur la consommation et la production durables, basé sur le texte élaboré au cours des négociations à la dix-neuvième session de la	<u>Remplace</u> Nous constatons qu'il est impossible de généraliser à l'ensemble de l'humanité les modes de vie et de consommation des pays anciennement développés sans provoquer de graves déséquilibres au sein de la biosphère, de nature à compromettre le bien être des générations futures et une paix durable.

Commission des Nations Unies sur le développement durable.

Nous constatons qu'aucune justification morale ou historique n'existe pour réserver ces modes de vie et de consommation aux pays les plus anciennement développés. Il en résulte que seul un changement radical de ces modes de vie et de consommation au sein des pays les plus anciennement développés eux-mêmes ainsi que la recherche pour les pays en développement d'itinéraires alternatifs permettant de concilier sur de nouvelles bases le bien être de tous et la préservation des limites de la planète sont de nature à assurer les conditions de vie des générations futures et la sauvegarde de la planète.

Nous observons aussi que les tentatives menées depuis le premier Sommet de la terre, en 1992, pour infléchir ces modes de vie et de consommation par l'adoption de correctifs à l'économie de marché et par une plus grande conscience chez les entreprises de leur responsabilité sociale et environnementale n'a pas su provoquer les inflexions d'une ampleur nécessaire. Nous constatons aussi que les dispositifs non contraignants et fondés sur le volontariat ont certes un effet bénéfique d'exemple mais n'ont pas d'effet d'entraînement suffisant pour transformer le système lui-même, a fortiori avec un modèle de développement qui, aujourd'hui encore, ne trouve son équilibre que dans la croissance.

Nous constatons que cet impératif de la croissance comme condition d'équilibre du système économique actuel a relégué au second plan, comme l'attestent des négociations menées à Copenhague sur le renouvellement du processus de Kyoto, les objectifs de préservation de l'intégrité de la planète, la cohésion sociale à court terme constituant une préoccupation politique bien plus forte que la préservation à long terme de la planète.

Nous estimons donc urgent de reconsidérer la science économique et les critères d'appréciation du bien être des populations pour sortir de cette impasse. Observant qu'il n'y a pas de contradiction irréductible entre le développement du recours au travail humain pour assurer la cohésion sociale et la redistribution des richesses et l'économie d'énergie et de ressources naturelles non renouvelables, et que la contradiction actuelle résulte plutôt de notre conception contre productive de la monnaie, conception héritée d'une époque révolue qui nous conduit à utiliser la même unité de compte et le même moyen de paiement pour rémunérer le travail humain et pour payer l'énergie fossile et les ressources naturelles non renouvelables ; nous affirmons la nécessité et la possibilité, grâce à la généralisation de la monnaie électronique, de créer une monnaie à plusieurs dimensions, l'une consacrée à la rémunération du travail humain et l'autre à l'énergie fossile et aux ressources naturelles non renouvelables. Nous observons en outre que le mécanisme des quotas négociables décrit précédemment à propos de l'énergie et de l'eau constitue en soi la création de cette seconde dimension de la monnaie. Nous nous engageons à expérimenter rapidement cette nouvelle conception de la monnaie dans nos Etats respectifs.

Enfin nous rappelons, comme exposé précédemment, la nécessité de définir des accords multi-acteurs de filières durables pour les différentes branches de la production et de la consommation et nous mandats nos représentants auprès de l'Organisation Mondiale du Commerce pour faire des contrats de filières durables le fondement à venir de l'Organisation Mondiale du Commerce.

[Education]

98

Nous reconnaissons que l'accès par tous à l'éducation de qualité est une condition essentielle pour un développement durable et l'inclusion sociale. Nous nous engageons à renforcer la contribution de nos systèmes d'éducation à la poursuite du développement durable, notamment grâce à la formation des enseignants et l'élaboration des programmes améliorées..

Remplace

L'expérience des vingt dernières années depuis le premier Sommet de la terre nous montre l'efficacité limitée de programmes d'enseignement spécifiques au développement durable si ces programmes viennent simplement s'ajouter, comme une nouvelle discipline, à des enseignements eux-mêmes inchangés et fondés sur des approches disciplinaires. Malgré des efforts importants, dans l'éducation et l'économie classiques, la tendance à aborder le développement durable d'une manière superficielle voire hypocrite reste importante. Ceci conduit à la fois les gouvernements et les systèmes éducatif et économique à continuer globalement à alimenter des manières de penser et d'agir non durables. De la même façon qu'il n'y aura pas de développement durable authentique sans transformation profonde des sociétés, il n'y aura pas de transformation profonde de la société sans une transformation profonde des systèmes scolaires.

L'Education au Développement Durable (ESD) a fait d'énormes progrès dans sa manière d'aborder ce problème, en clarifiant des concepts, des contenus, des objectifs et des méthodologies, notamment au cours de la décennie des Nations Unies pour l'éducation qui prend fin en 2014. Comme souligné dans la Déclaration de Bonn lors de la conférence mondiale ESD en avril 2009, nous devons à présent « mettre cette connaissance en pratique », changer d'échelle, et engager la grande transition de l'éducation qui nécessite de déplacer la durabilité des périphéries au centre dans chaque secteur. Nous reconnaissons que cette transition suppose un changement structurel profond dans les systèmes scolaires dans lesquels les fondamentaux (apprendre à lire, compter et écrire) doivent désormais s'élargir à l'apprentissage du vivre ensemble en paix les uns avec les autres et avec notre unique et fragile planète.

Ces changements structurels impliquent :

- d'initier les jeunes, dès le plus jeune âge, à une éthique de responsabilité
- au-delà du développement des connaissances et des compétences, de reconnecter les personnes entre elles, avec leurs corps, créativité et esprit, et avec la nature ;
- d'élargir les approches nationales actuelles trop restrictives pour expérimenter et comprendre les interdépendances globales et l'unité de la famille humaine, construisant ainsi les valeurs mondiales de citoyenneté et de solidarité ;
- d'apprendre et d'expérimenter les grands défis sociaux, économiques, et environnementaux du développement qui nécessitent de passer de la division linéaire des connaissances en disciplines vers une approche systémique enracinée dans la réalité concrète
- De développer des compétences citoyennes fondamentales en expérimentant et en pratiquant une démocratie authentique par l'engagement, la participation et les débats critiques.
- D'apprendre à transformer les relations sociales, résoudre les conflits sans violence,

		<p>promouvoir un dialogue interculturel et les différences de valeurs.</p> <p>De plus, nous affirmons que l'école du 21ème siècle, plus que de l'enseigner, doit elle-même incarner la transition vers un développement durable en réduisant de manière constante son empreinte environnementale (via une réduction d'utilisation d'énergie et d'eau, une réduction des déchets et de toutes les sources d'émissions directes ou indirectes de CO2).</p> <p>Nous appelons les Etats à engager cette grande transition dans les systèmes d'éducation et d'engager les lourds moyens qu'elle suppose, et nous demandons à l'UNESCO d'établir une nouvelle coordination des mécanismes et des instruments financiers prévus pour accélérer cette transition via la recherche internationale, la formation et le partage d'expériences à une échelle sans précédent.</p>
99	Nous appelons les universités à devenir des modèles de meilleures pratiques et de transformation en donnant l'exemple de la durabilité des installations sur leur campus et à l'enseignement du développement durable comme un module dans toutes les disciplines. De cette manière, les pratiques durables soient intégrées dans l'apprentissage et l'action.	
100	Nous encourageons les activités internationales d'échange en matière d'éducation sur l'éducation pour le développement durable, y compris la création de bourses et bourses d'études internationales dans les disciplines et les domaines interdisciplinaires pertinents pour la promotion du développement durable.	
101	Nous nous engageons à promouvoir l'éducation pour le développement durable après la fin de la décennie des Nations Unies pour l'éducation au développement durable en 2014, d'éduquer une nouvelle génération d'étudiants dans les valeurs, les principales disciplines, les approches holistiques et interdisciplinaires essentielles pour promouvoir le développement durable.	<p><u>Remplace</u></p> <p>Nous sommes pleinement conscients que l'organisation des universités en discipline, comme celle des Etats en départements ministériels, dont les bases ont été jetées il y a précisément deux siècles à Berlin, ne correspond plus à la nécessité de former des élites capables de gérer un monde complexe et des réalités inter reliées. Nous affirmons avec force la responsabilité éminente, institutionnelle et personnelle, des universités dans la formation des futures élites dont le monde a besoin. Nous constatons que la formation de plus en plus poussée de jeunes dans le cadre d'un enseignement uni disciplinaire, loin de garantir le développement d'ensemble de l'humanité peut s'avérer un obstacle à la résolution de ces problèmes les plus urgents, nous invitons les Etats, les universités et les représentants de la société civile à œuvrer activement en faveur d'un nouveau contrat social entre l'université et la société.</p>
<i>[Egalité de genre]</i>		
102	Nous reconnaissons que le développement durable est lié et dépend des contributions économiques des femmes, à la fois sur les plans formels et	<p><u>Ajout en début de paragraphe :</u></p> <p>Constatant que dans de nombreuses sociétés les femmes, du fait des responsabilités particulières</p>

	informels. Nous notons avec préoccupation que la persistance des inégalités sociales et économiques continue d'affecter les femmes et les enfants, qui forment la majorité de ceux qui vivent dans la pauvreté.	qu'elles assumaient dans la gestion du foyer et l'éducation des enfants ont développé des attitudes et des aptitudes essentielles pour la transition vers des sociétés durables, en particulier le sens du long terme, le souci d'assurer le bien-être de tous les membres de la famille dans le respect de la rareté des ressources, la coopération, la gestion intégrée de l'environnement, nous affirmons l'importance de diffuser dans toute la société et aussi bien auprès des hommes que des femmes, ces valeurs traditionnellement qualifiées de féminines.
103	Nous appelons à la suppression des obstacles qui ont empêché les femmes de participer pleinement à l'activité économique et d'exploiter leur potentiel en tant que moteurs du développement durable, et acceptent de hiérarchiser les mesures visant à promouvoir l'égalité des sexes dans toutes les sphères de nos sociétés, y compris l'éducation, l'emploi, la propriété des ressources, l'accès à la justice, la représentation politique, la prise de décision institutionnelle, la prestation de soins et la gestion de ménage et de la communauté.	
104	Nous appuyons les travaux d'ONU-Femmes dans la réalisation de l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes dans tous les aspects de la vie apportant une plus grande attention aux liens entre Egalité des genres et la promotion du développement durable.	
<i>B. Accélérateur et mesurant les progrès</i>		
105	Nous reconnaissons que des objectifs, des cibles et des étapes sont essentielles pour la mesure et l'accélération des progrès vers le développement durable et convenons de lancer un processus inclusif à concevoir pour 2015 : a) un ensemble d'objectifs mondiaux de développement durable qui reflètent un traitement intégré et équilibré des trois dimensions du développement durable, qui soient compatibles avec principes d'Action 21, et soient universels et applicables à tous les pays, mais permettant des approches différenciées entre pays ; b) un mécanisme de suivi périodique et des rapports sur les progrès accomplis pour leur réalisation.	<u>S'ajoute :</u> Nous reconnaissons que la conduite de la transition vers des sociétés durables implique des transformations profondes de l'éthique, mais aussi du cadre de référence intellectuel, des acteurs, des institutions et des outils depuis le niveau local jusqu'au niveau mondial. Nous reconnaissons en outre que des engagements pris et des traités signés ne valent qu'à condition que des responsabilités personnelles et institutionnelles soient clairement établies, s'il existe des sanctions effectives des manquements, nous reconnaissons l'urgence d'établir un droit international de la responsabilité et un échéancier clair des réformes à entreprendre, depuis le niveau mondial avec la réforme des agences des Nations Unies et des traités jusqu'au niveau local.
106	Nous invitons toutes les parties prenantes à prendre part à ce processus et demandons au Secrétaire Général de coordonner ce processus.	
107	Nous proposons que les Objectifs de développement durable devraient inclure la consommation et la production durables ainsi que les domaines prioritaires tels que les océans, la sécurité alimentaire et l'agriculture durable, l'énergie durable pour tous ; l'accès à l'eau et l'efficacité ; les villes durables, les emplois verts, le travail décent et l'inclusion sociale et la	<u>S'ajoute :</u> Nous reconnaissons que les objectifs de développement durable supposent en particulier : la mise en place pour l'énergie et les ressources naturelles de régimes de gouvernance fondés sur des quotas négociables du niveau individuel au niveau mondial ; que les villes doivent pouvoir se doter d'outils de compréhension de leur propre métabolisme et d'outils de gestion, notamment monétaires, leur

	réduction des risques de catastrophes et la résilience.	permettant de promouvoir les échanges locaux de services ; nous nous engageons à définir pour les principaux produits industriels des normes d'opérabilité développées dans le cadre des procédures ISO et permettant de remplacer systématiquement des biens de rapide obsolescence par des services.
--	---	--